

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

## COMPTE RENDU

## SÉANCE DU MARDI 25 JUIN 2024

Approuvé

## **Étaient présents :**

M. Cyrille PIERRE, président

## **Membres titulaires :**

### **Représentation parlementaire :**

Mme Hélène CONWAY-MOURET, Sénatrice

M. Ronan LE GLEUT, Sénateur

### **Représentation du ministère chargé des Affaires étrangères :**

M. Matthieu PEYRAUD

Mme Clarisse GERARDIN

M. Jeremy OPRITESCU

Mme Sophie BUIS

Mme Diane ROESER

M. Alexandre MOROIS

### **Représentation du ministère chargé de l'Éducation nationale et de la jeunesse :**

M. Thomas ARBOUET (Représentant de M. Edouard GEFFRAY, titulaire)

Mme Nathalie NIKITENKO

Mme Sophie TARDY

### **Représentation du ministère chargé du budget**

M. Louis PASQUIER de FRANCLIEU

### **Représentation du ministère chargé de la fonction publique (DGAFP) :**

M. Anis MALOUCHE (Représentant de Mme Faustine BENTABERRY)

### **Représentation des français à l'étranger non membre de l'Assemblée des français à l'étranger**

Mme Mélanie MONTINARD

### **Représentation de l'Assemblée des Français de l'Étranger :**

M. Frédéric CHAUVEAU

### **Représentation des organismes gestionnaires d'établissements conventionnés :**

#### **Pour la Mlf :**

M. Jean-Michel MERRIAUX

#### **Pour la FAPEE :**

M. Sébastien RICOUT

### **Représentants des fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement français à l'étranger :**

#### **Au titre de la FAPEE :**

M. Hugo CATHERINE

Mme Catherine BABILLON, suppléante

#### **Au titre de la FCPE :**

M. Moulay Driss EL ALAOUI

#### **AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER**

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | [www.aefe.fr](http://www.aefe.fr)  
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | [www.aefe.fr](http://www.aefe.fr)

Au titre de l'UNAPE :

M. Sabri KHELIF

**Représentants du personnel :**

Au titre de la FSU :

Mme Clémence CHAUDIN

M. Patrick SOLDAT

M. Hamid LAAROUSSI

Au titre de l'UNSA-Éducation :

M. Serge FAURE

Au titre du Sgen-CFDT :

M. Frédéric COSTE

**Représentation des experts qualifiés sans voix délibérative :**

Pour l'association des anciens des lycées français dans le monde (Union-ALFM)

M. Ahmed MERNISSI

Pour l'association nationale des écoles françaises à l'étranger (ANEFE)

M. François NORMANT

Pour l'association des français langue maternelle (FLAM)

Mme Anne HENRY-WERNER

Sont présents avec voix consultative :

Mme Claudia SCHERER-EFFOSSE, directrice générale de l'AEFE

Mme Caroline ARNAUD, agent comptable principal de l'AEFE

M. Olivier BOUCLY, responsable du pôle opérateurs du CBCM du MEAE

Personnels des services instructeurs de l'AEFE :

M. Jean-Paul NEGREL, Directeur général adjoint

Mme Clotilde FAYET, Secrétaire générale

Mme Raphaëlle DUTERTRE, Secrétaire générale adjointe

Mme Anne BETRENCOURT, Directrice des affaires financières

M. Bruno VALERY, Directeur du développement et de l'accompagnement du réseau

M. Bernard PUJOL, Directeur des ressources humaines, Nantes

Mme Jany COSTA, Cheffe de la cellule Instances, Secrétariat général

Procurations :

M. Alexandre MOROIS porte la procuration de Mme ROMATET – ESPAGNE,

M. Jeremy OPRITESCU porte la procuration de M. David IZZO

M. Matthieu PEYRAUD porte la procuration de M. Aurélien LECHEVALLIER

Mme Clarisse GERARDIN porte la procuration de M. Laurent TOULOUSE

Mme Diane ROESER porte la procuration de Mme Pauline CARMONA

Mme Sophie BUIS porte la procuration de M. David IZZO

M. Thomas ARBOUET porte la procuration de Mme Nathalie NIKITENKO

**Membres suppléants sans voix délibérative :**

Pour l'Assemblée des Français de l'Etranger :

M. Martin BIURRUN

Pour les français à l'étranger non membre de l'Assemblée des français à l'étranger :

M. Franck FERRARI

Pour l'association des français langue maternelle (FLAM) :

Mme Sophie GAVROIS-KARNAVOS

**Sont présents en qualité d'expert :**

A la demande du Sgen-CFDT :

M. Alain SCHNEIDER

M. Xavier AUGER

A la demande de la FAPEE :

M. Jaime PEYPOCH

Mme Mélissa NACHTIGAL

Était également présent :

M. Boris FAURE

## **Ordre du jour**

CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
<b>COMPTE RENDU</b>	<b>1</b>
<b>SÉANCE DU MARDI 25 JUIN 2023</b>	<b>1</b>
<b>Ordre du jour</b>	<b>5</b>
I. Point introductif d'actualité (Information)	16
a. Direction générale de la mondialisation	16
b. AEFE	19
c. Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse	21
d. Mission de l'aide à la scolarité et de l'action sociale	22
II. Compte rendu de la séance du 11 mars 2024 (Délibération)	25
III. Décision de modification du plafond des remises gracieuses accordées par la DG (Délibération)	25
IV. Soutien aux familles boursières françaises du Liban (Délibération)	26
V. Budget rectificatif n°1 (Délibération)	27
VI. Ecole de Téhéran – Prise en charge de frais exceptionnels (Délibération)	29
VII. Ecole de Téhéran – Changement de statut (Délibération)	30
VIII. Lycée Niamey – Prise en charge de frais exceptionnels (Délibération)	32
IX. Projet de transactionnel – Lycée de Londres (Délibération)	33
X. Exonération de frais d'internat pour les PDL de l'établissement de Meknès – Autorisation donnée à la directrice générale (Délibération)	33
XI. Détermination des taux annuels de participation à la rémunération des résidents et détachés (PRRD) des établissements de Niamey et Pondichéry (Délibération)	34
XII. Admission en non-valeur (Délibération)	35
XIII. Remises gracieuses (Délibération)	35
XIV. Dons et legs 2024 (Délibération)	36
XV. Questions diverses (Information)	36

*La séance est ouverte à 9 heures 30 par le PRESIDENT.*

Le PRESIDENT souhaite la bienvenue aux administrateurs. Il se réjouit de voir tant de personnes présentes physiquement. Il signale que le conseil d'administration accueille trois nouveaux membres :

- M. Louis PASQUIER de FRANCLIEU en tant que représentant du ministère chargé du budget ;
- M. Frédéric CHAUVEAU, en tant que Conseiller des représentants des Français à l'étranger de l'Europe centrale et orientale ;
- Mme Caroline ARNAUD, nouvelle agent comptable principale de l'Agence.

*Le PRESIDENT procède à l'appel des membres présents. Il précise que, suite à la dissolution de l'Assemblée nationale, il n'y a plus de membres députés.*

*Le quorum est atteint.*

*Mme FAYET est désignée secrétaire de séance.*

Avant d'aborder l'ordre du jour, le PRESIDENT rappelle la nécessité pour les membres du conseil d'administration de rester politiquement neutre dans leurs interventions. L'objet de cette instance n'est pas de débattre de sujets politiques.

Le PRESIDENT indique que l'ordre du jour comporte 15 points. Il le soumet à l'approbation du conseil d'administration.

*Le conseil d'administration approuve l'ordre du jour.*

Le PRESIDENT s'enquiert d'éventuelles déclarations liminaires.

Mme CONWAY-MOURET donne lecture de la déclaration liminaire suivante :

*« Merci Monsieur le Président,*

*Merci Madame la Directrice,*

*Je laisserai bien évidemment les syndicats entrer dans le détail des différentes revendications que peuvent avoir les personnels qu'ils représentent, mais j'aborderai malgré tout très rapidement ces sujets-là, puisque pour moi l'attractivité de notre réseau repose sur celles et ceux qui le font vivre.*

*Depuis que le Président de la République a fixé l'objectif "Cap 2030" en 2018, on a l'impression que tout s'organise autour du doublement du nombre d'élèves, qui est finalement devenu une idée fixe. Mais cela ne se décrète pas. Dans un contexte où nos concurrents ont eux aussi bien compris que l'enseignement est un puissant levier d'influence, l'augmentation du nombre d'élèves ne peut que s'inscrire dans une stratégie globale à tous les niveaux.*

*Premièrement, l'enseignement français doit être accessible à tous les élèves, quelles que soient leurs ressources. C'est la raison pour laquelle des bourses scolaires ont été mises en place dès la création de l'Agence.*

*Cependant, après le rehaussement de la contribution progressive de solidarité de 2 à 7 points en juin 2023, l'abaissement de l'indice de parité du pouvoir d'achat en 2024 a diminué les quotités des bourses scolaires dans de nombreuses circonscriptions.*

*Les familles qui peinent à s'acquitter des frais de scolarité, en augmentation dans de nombreux pays du fait de l'inflation généralisée, risquent alors de se tourner vers des établissements locaux plus abordables. Nous devons donc être attentifs à conserver notre compétitivité.*

*Deuxièmement, l'attractivité de notre réseau repose sur la qualité l'enseignement et la réputation du diplôme français. Cette excellence repose essentiellement sur nos équipes éducatives, dont la mixité (entre personnels détachés et personnels de droit local) a jusqu'à présent assuré la renommée de notre enseignement.*

*Nos personnels doivent être à la fois bien formés et motivés et le niveau de rémunération est un élément central pour attirer et conserver les meilleurs profils d'enseignants. Or, je suis régulièrement saisie de cas de stagnation voire de régression de l'ISVL et de l'ICCVL dans de nos nombreux établissements, que les représentants des personnels évoqueront sans doute plus en détail. Du fait du manque de pouvoir d'achat et des suppressions de postes dans certains pays, nous manquons de professeurs pour assurer l'ensemble de l'enseignement dans toutes les matières, y compris les matières principales telles que le français ou les mathématiques. Cela fait également partie des considérations des familles dans le choix d'un établissement.*

*Troisièmement, pour être attractif, notre réseau doit aussi être en mesure de garantir – autant que faire se peut – la sécurité de nos établissements, de nos élèves et de nos personnels. Je pense en particulier à nos établissements situés dans des zones géographiques qui connaissent des crises politiques et sécuritaires aiguës. De gros efforts ont été réalisés dans ce domaine, mais aussi en faveur du bien-être des élèves avec la mise en place de nombreuses mesures.*

*Ces efforts doivent être soutenus et nous devons tous être mobilisés pour renforcer la lutte contre toutes les formes de harcèlement et de discriminations, en particulier dans le cadre de l'école inclusive. Il ne faut pas non plus négliger l'impact du dérèglement climatique, en matière d'isolation des bâtiments et de mesures visant assurer la sécurité de tous en cas de catastrophes naturelles.*

*Quatrièmement, nos établissements doivent être en capacité de se développer et de se moderniser.*

*Ceux-ci manquent de moyens financiers et de marges d'emprunt pour investir dans les infrastructures scolaires (telle que l'extension des locaux nécessaires à l'accueil de nouveaux élèves) et parascolaires (tels que les équipements sportifs). À frais d'écologie peu ou prou constants, ils sont concurrencés par des lycées étrangers qui, eux, investissent massivement et proposent une gamme complète de services périscolaires.*

*Si certains de nos établissements historiques attirent des familles françaises de génération en génération, du fait de leur attachement à l'enseignement français, nous ne pouvons miser que sur ce lien affectif pour les fidéliser.*

*Enfin, nous devons prouver aux jeunes du monde entier – ainsi qu'à leurs familles – qu'ils font le meilleur choix pour leur avenir en suivant une scolarité française à l'étranger. Compte tenu des sacrifices financiers auxquels elles consentent, les familles ne se contentent pas d'obtenir pour leur enfant une place dans un lycée : elles recherchent un parcours complet, qui débouche ensuite sur l'enseignement supérieur français. Cela suppose de maintenir des liens durables, en facilitant leur mobilité vers la France avec une simplification de la délivrance des visas, en renforçant leur accueil dans nos établissements d'enseignement supérieur en France avec l'aide de CampusFrance mais aussi en développant le processus de co-diplomation entre les universités françaises et étrangères.*

*Je vous remercie. »*

M. MERRIAUX donne lecture de la déclaration liminaire suivante :

« Bonjour à tous,

Je souhaitais partager avec vous des éléments importants concernant la situation de la Mlf.

Suite au déficit constaté sur l'exercice 2022/2023, la Mlf a initié un plan d'action pour redresser sa situation financière.

En octobre, nous avons rapidement mis en place des mesures pour éviter une dégradation irrémédiable. Une commission des finances indépendantes, composée d'experts du conseil d'administration, a établi les grands axes de ce plan. En janvier lors des instances de l'association, conseil d'administration, et assemblée générale, cette commission a présenté la situation financière de la Mlf à tous les acteurs concernés, les ministères MENJ, MEAE et l'AEFE, membres de droits, ainsi qu'aux membres de l'association. Le constat était sans appel, et nous avons dû prendre des décisions difficiles pour assurer la pérennité du réseau.

Le premier axe de ce plan d'action s'est concentré sur les établissements européens, en Espagne et en Italie, qui constituaient la plus grande part du déficit. Notre objectif pour l'exercice 2023/2024 était de contenir le déficit et de garantir des excédents bruts d'exploitation à zéro pour tous les établissements en 2024/2025. Pour y parvenir, nous avons mis en place un suivi budgétaire strict et augmenté les frais de scolarité de 8 à 14 % pour la rentrée 2024. Un accompagnement spécifique a été mis en œuvre pour chaque établissement. Antoine Destrés, ancien directeur de l'académie de Paris, qui travaille à mes côtés, a accompagné les chefs d'établissement, et a été à la rencontre dans les établissements, des enseignants, des personnels et des parents d'élèves pour expliquer la situation et les raisons de ces augmentations. Nous avons instauré des commissions des finances pour partager chaque situation budgétaire et assurer une transparence totale avec tous les acteurs.

Certes, ces commissions auraient dû être mises en place plus tôt, nous le concevons, nous nous engageons désormais en faire un outil pour renforcer la communication avec toute la communauté scolaire et éviter de nous retrouver dans une situation similaire à l'avenir. Ces échanges ont été difficiles mais nécessaires, et nous comprenons les parents qui se sont retrouvés en difficulté face à l'augmentation des frais de scolarité. Pour vous donner un aperçu sur les projections d'effectifs, dans le cadre du dialogue de gestion avec chaque établissement, nous avons fixé des cibles à atteindre, intégrant une baisse du nombre d'élèves dans nos prévisions budgétaires. Aujourd'hui, nous avons atteint plus de 97 % de nos objectifs, ce qui nous permettrait d'atteindre notre objectif de retour à l'équilibre.

Je tiens à remercier sincèrement tous les acteurs : les chefs d'établissement pour leur investissement, ils ont été en première ligne, les personnels, les parents d'élèves, le SCAC, les conseillers des Français de l'étranger, les parlementaires, notamment ceux qui se sont mobilisés dans le cadre de l'initiative lancée par la sénatrice Samantha Cazebone, ainsi que les services de l'État, le MENJ, le MEA, et l'AEFE avec qui nous avons effectué un travail détaillé d'analyse de nos finances. Bien que nous commençons à voir la lumière au bout du tunnel, la situation reste fragile, notamment en ce qui concerne la trésorerie sur l'exercice en cours. C'est pourquoi nous avons déployé d'autres actions, comme le gel des projets d'investissement en Egypte et à Séville, pour nous donner le temps d'aller chercher des investisseurs pour la construction de nouveaux établissements, nous avons aujourd'hui plusieurs pistes prometteuses, la renégociation des conditions de notre prêt avec Proparco pour retrouver des liquidités et enfin une collaboration étroite avec l'AEFE sur les sommes restantes dues et l'élaboration de plusieurs scénarios.

Voilà ce que je souhaitais partager avec vous. Désolé si ces explications ont été un peu longues mais il me semblait important de vous faire cet état des lieux dans le cadre de cette instance. Merci pour votre attention. »

M. CHAUVEAU donne lecture de la déclaration liminaire suivante :

« Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, Mesdames les administratrices et Messieurs les administrateurs,

Je tiens d'abord à vous dire que je suis honoré d'être parmi vous ce jour en tant que représentant de l'AEFE.

Toutes et tous, nous sommes ici pour défendre le réseau AEFÉ, ce réseau scolaire international exceptionnel qui garantit l'éducation à la française en français, qui promeut notre langue sans oublier les autres, qui promeut aussi des valeurs émancipatrices afin d'accentuer l'influence culturelle et diplomatique de la France.

A ce moment de l'année, des résultats aux examens sont tombés ou vont tomber et ils montreront l'excellence de l'AEFE avec des pourcentages de réussite entre 95 et 100 % et des taux de mention Bien et Très bien dont on ne peut que se satisfaire.

Le réseau rayonne et se développe. Il est fort et il l'a prouvé lors de la crise Covid.

Peu de temps avant cette crise sanitaire, le Président de la République avait fixé un cap à l'AEFE en 2018, le Cap 2030, avec un doublement des effectifs pour atteindre le nombre de 700 000 élèves. Si chacun de nous s'accorde donc sur l'excellence du réseau et sur sa solidité, il n'en reste pas moins que des failles demeurent et que ces failles vont à l'encontre de l'objectif de doublement des effectifs.

Qui dit failles, dit interrogations. Quels moyens mettre en œuvre pour parvenir à cet objectif ?

D'un point de vue financier, le contexte inflationniste mondial de ces derniers mois et l'augmentation des frais de scolarité ont fragilisé les capacités de paiement de beaucoup de familles. L'évolution de l'IPPA (l'indice de parité du pouvoir d'achat) conjuguée à la hausse de la CPS (contribution progressive de solidarité) de 2 points à 7 points a entraîné des restes à charge plus importants. Le système des bourses scolaires se trouve fragilisé et décrédibilisé. Concernant les bourses AESH, il y a eu une véritable volonté de répondre aux besoins des familles mais la mise en œuvre est problématique, trop lente et les versements sont beaucoup trop tardifs, en mai et juin ! Des élus et des associations siégeant aux conseils consulaires ont relevé et relayé ces inquiétudes, faisant part de leurs constats, de leurs analyses et de leurs demandes, ce qui leur a été reproché.

Est-il par ailleurs admissible que des établissements, au prétexte de difficultés financières et d'impayés, mettent la pression sur des élèves en les menaçant de les priver de projets pédagogiques ?

Au sujet du développement du réseau, par l'intermédiaire des établissements partenaires homologués, est-il prévu de faire une évaluation sérieuse du niveau pédagogique de ces établissements afin d'assurer l'excellence pédagogique des enseignements en recrutant notamment assez de personnels titulaires formés ?

Les établissements scolaires à l'étranger sont une vitrine de la France. La gestion immobilière pèse lourd mais elle est inévitable pour présenter une image respectable. Les moyens alloués à l'AEFE sont-ils suffisants pour garantir une gestion pérenne à hauteur des besoins pour les projets immobiliers ?

L'équation faire plus en ayant moins est difficile à tenir. Est-il possible que l'AEFE ait les moyens de ses ambitions quand le gouvernement lui demande un plan d'économies budgétaires de 5 millions d'euros et une remise de 6 millions d'euros pour la Mlf (mission laïque française) qui est en crise ?

Dans un contexte international plus que troublé, avec des crises diplomatiques ouvertes en Afrique notamment, serait-il possible que la France facilite la politique d'obtention des visas pour les lycéens

*AEFE souhaitant poursuivre des études en France au lieu de les bloquer ou de les noyer avec des contraintes administratives ?*

*Pour reprendre une expression utilisée il y a quelques mois, il semble que l'AEFE ait besoin d'un choc de simplification et d'un retour de la puissance publique pour affirmer son rôle d'opérateur historique dans la diplomatie culturelle et scolaire. A mi-parcours de l'objectif cap 2030, est-il possible d'avoir un point d'étapes ?*

*Cela dit, des solutions existent pour combler les failles évoquées précédemment :*

*Plus de justice sociale en repassant la CPS de 7 points à 2 points.*

*Plus de rapidité pour le versement des bourses dont les bourses Aesh.*

*Plus de transparence sur l'IPPA en se passant des services de prestataires privés à but lucratifs.*

*Plus de personnels titulaires formés au sein des établissements.*

*Plus de visibilité à moyen et long terme sur les moyens financiers de l'AEFE, pour la gestion immobilière notamment et pour la capacité d'emprunt.*

*Plus de souplesse dans la politique d'obtention des visas étudiants.*

*Monsieur le Président, Madame la Directrice,*

*Nous en appelons à la puissance publique car elle est la seule qui garantisse la pérennité du réseau. Si souvent critiquée et vilipendée, par des concurrents qui cherchent à imiter le réseau AEFE, elle est étonnamment appelée à la rescousse par ces mêmes concurrents quand les choses vont mal. Donnons à l'AEFE les moyens de ses ambitions en tant qu'opérateur public et gageons qu'elle continuera à porter les valeurs universelles de liberté, d'égalité, de fraternité et de solidarité. »*

M. LE GLEUT souhaite attirer l'attention du Conseil d'administration sur deux points. Le premier est celui des bourses scolaires. Le passage de la contribution progressive de solidarité de 2 à 7 points est advenu pour la première fois. S'il venait à se renouveler cette année, cela deviendrait une habitude. Il convient donc d'être vigilant sur cet enjeu, d'autant plus que l'inflation est toujours présente. Il y a une inquiétude sur cette question des bourses scolaires, qui renvoie aussi à la réalisation de l'objectif de l'agenda 2030.

Pour illustrer la possibilité d'augmenter rapidement le nombre d'élèves, M. LE GLEUT prend l'exemple de l'école Voltaire à Berlin. Les listes d'attente ne cessent de croître chaque année, ce qui constitue un excellent signal envoyé à l'enseignement français à l'étranger. C'est un bon indicateur de l'attractivité de l'école. Cependant, il faut y répondre. L'établissement travaille depuis des années pour s'agrandir, tout est prêt, il faut franchir le pas. Cela enverrait un signal à tous ceux qui souhaitent mettre leurs enfants dans ces établissements.

M. CATHERINE donne lecture de la déclaration liminaire suivante :

*« Monsieur le président, Madame la directrice générale, Mesdames et Messieurs les administrateurs,*

*L'ordre du jour du conseil d'administration du 25 juin 2024 dit beaucoup de notre pouvoir d'administrateurs. Près de 80 % des points proposés concernent des situations locales et non des enjeux d'ensemble. De surcroît, les situations locales détaillées en séance ne sont pas*

*systématiquement les plus critiques. Certes, elles nécessitent le vote du conseil d'administration pour engager ou arbitrer des engagements de l'AEFE ; mais elles révèlent aussi que notre analyse et notre vote d'administrateurs sont bien peu mobilisés sur les choix stratégiques, sur la vision d'ensemble. L'AEFE fait vivre un conseil d'administration technique, juridique mais s'appuie peu sur ses administrateurs pour améliorer notre réseau, poursuivre ensemble les défis stratégiques, de la qualité, de l'inclusivité, de l'attractivité. Nos sièges en tant que parents, organismes gestionnaires mais aussi vos sièges en tant que personnels sont avant tout des symboles de représentation des parties prenantes du réseau, mais ne constituent pas des leviers d'actions pour coconstruire des choix. Notre attention d'administrateurs est ainsi largement détournée du cœur des sujets éducatifs et de gestion de l'enseignement français à l'étranger. Comment se satisfaire d'une instance décisionnelle qui s'empare si peu du cœur de métier de l'organisation qu'elle administre ?*

*Peut-être faut-il chercher ailleurs le cœur battant de nos préoccupations de parents ? Il doit bien exister, quelque part, des ateliers sur le financement du réseau, un groupe de travail sur les bourses scolaires, un séminaire de refonte du modèle de gouvernance conventionné, des commissions thématiques préparatoires à nos séances de conseil d'administration, ou de simples points d'échanges sur les travaux en cours, comme par exemple l'introduction d'une prime informatique ? Nous peinons à trouver les bons canaux pour mettre les sujets les plus saillants à l'agenda.*

*Dans une telle situation, les questions diverses présentées en amont du conseil d'administration, décriées pour leur volume écrasant, sont un espace aux prises avec les sujets prioritaires du réseau : orientation des élèves et reconnaissance internationale du BFI, harcèlement, école inclusive, frais de scolarité, projets immobiliers, responsabilité juridique des associations de parents d'élèves, concurrence entre établissements du réseau... Ces questions diverses ne font pas obstruction au fonctionnement du conseil d'administration, parfois réduit à une chambre d'enregistrement, elles poursuivent un objectif d'intrusion dans le vif du rôle d'un administrateur, à savoir, et vous reconnaîtrez aisément la source de l'extrait suivant :*

*"1° D'assurer, en faveur des enfants français établis hors de France, les missions de service public relatives à l'éducation ;*

*2° De contribuer au renforcement des relations de coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers au bénéfice des élèves français et étrangers ;*

*3° De contribuer, notamment par l'accueil d'élèves étrangers, au rayonnement de la langue et de la culture françaises ;*

*4° D'aider les familles des élèves français ou étrangers à supporter les frais liés à l'enseignement dans les classes maternelles et élémentaires, dans le second degré et dans le supérieur de ceux-ci, tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité ;*

*5° D'accorder des bourses aux enfants de nationalité française scolarisés dans les écoles et les établissements d'enseignement français à l'étranger dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de l'éducation, du ministre chargé des affaires étrangères et du ministre chargé de la coopération ;*

*6° De veiller au respect des principes de l'école inclusive envers les élèves à besoins éducatifs particuliers ;*

*7° De contribuer prioritairement à la formation de personnels exerçant ou ayant vocation à exercer dans les établissements d'enseignement français à l'étranger ainsi que de personnels exerçant dans les systèmes éducatifs étrangers au titre de la mission de coopération éducative définie au 2°, dans le cadre de programmes de formation dispensés, sauf exception dûment motivée, en langue française ou portant sur le français ;*

8° De conseiller les promoteurs d'initiatives en vue de la création d'un établissement d'enseignement français dans la conduite de leur projet d'homologation ;

9° D'instruire les dossiers de demande de garantie de l'État pour financer l'acquisition, la construction et l'aménagement des locaux d'enseignement ;

10° D'être un laboratoire d'innovation pédagogique pour l'éducation nationale, en particulier dans le domaine de l'enseignement des langues."

Nous invitons donc à une petite révolution de notre rôle d'administrateurs, à réorienter vers les enjeux-objets clefs de l'AEFE.

Si nous avons la possibilité d'agir, nous aimerions adopter une démarche design, trouver des solutions à partir des besoins du terrain. Nous partageons ici deux illustrations de nos difficultés récurrentes à réconcilier les fonctionnements actuels avec les besoins des acteurs du réseau.

*Besoin des élèves et des familles bien sûr. Concernant l'aide à la scolarité, la FAPEE se félicite du retour de la CPS à deux points et de la fongibilité des lignes de crédit des bourses scolaires et AESH, mais il est devenu impossible d'obtenir une réponse aux questions que nous portons sur le pilotage du système. Plusieurs établissements n'ont toujours pas reçu de versement pour les bourses 2023-2024, les mettant dans des situations financières difficiles.*

*L'absence de réponses concernant le versement des bourses AESH est, elle aussi, à déplorer, alors qu'elle concerne directement des familles dont la situation est déjà délicate. Sans retour à nos sollicitations demandant la mise en place d'un groupe de travail sur l'évolution de l'aide à la scolarité, la FAPEE a organisé un webinar qui a été dense en pistes de réflexion : tous les acteurs sont prêts à travailler ensemble pour concilier budget non extensible et pérennisation d'un système juste d'aide à la scolarité.*

*Besoin des établissements bien évidemment. La rigidité de la convention actuelle répond mal à la diversité des situations des établissements et à la prise en compte des contextes locaux ; elle peut exposer les parents gestionnaires à des situations de forte contorsion juridique, les contraindre parfois à des déconventionnements non souhaités ; elle peut mettre en péril les établissements. Malgré l'absence de chantier de refonte de la convention type mené par l'AEFE, la FAPEE et ses organismes gestionnaires continuent à défendre et faire vivre un mode de gouvernance, complexe et performant, dont nous connaissons déjà depuis longtemps les besoins d'évolution – jusqu'à quand ?*

*Comme souvent, et les consultations sur l'enseignement français à l'étranger l'ont une nouvelle fois illustré, il est bien plus aisé de s'accorder sur une cible que de concrétiser la mise en œuvre d'un changement. Et si l'heure n'est plus à la consultation et l'élaboration d'une feuille de route mais à la conduite du changement, nous sommes alors dans la phase la plus ardue. Nous ne pourrions améliorer la qualité de notre offre éducative sans travail collaboratif, sans communication à 360°, sans ouverture d'esprit sur les autres systèmes éducatifs, en premier lieu au sein de cette instance. Nous rêvons encore d'une AEFE créatrice de solutions et non administratrice d'injonctions.*

*Je vous remercie. »*

Le PRESIDENT prend note de l'insatisfaction à propos du contenu du conseil d'administration.

M. SOLDAT donne lecture de la déclaration liminaire suivante, au nom de l'ensemble des organisations syndicales de l'AEFE :

*« Nous nous retrouvons aujourd'hui dans une situation politique préoccupante bien que prévisible, marquée par la montée en puissance de l'extrême droite dans les urnes. L'arrivée au pouvoir de ces*

*idées d'un autre âge aurait des implications jusque dans la politique étrangère de la France. Elle représente une menace directe pour les principes de la République, portés par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, comme par son opérateur principal. En prônant le repli sur soi, le rejet de l'autre et la remise en question de nos alliances institutionnelles, l'extrême droite met en péril la position de la France sur la scène internationale. Rappelons que le ministère par sa dimension régaliennne et structurante joue un rôle crucial dans la promotion des valeurs de la France républicaine et démocratique : la primauté de la liberté partout, le respect de toutes les cultures, la défense des droits de l'Homme et de la coopération internationale. La remise en cause de l'Union Européenne et de la place de la France dans les organisations internationales affaiblirait considérablement notre capacité à agir collectivement pour résoudre les crises mondiales et mettrait à mal notre influence culturelle dont l'AEFE, ses acteurs et actrices, ainsi que toute la communauté éducative, sont des vecteurs précieux.*

*L'école joue bien entendu un rôle particulier dans ce contexte.*

*Nous avons combattu jusque-là des orientations libérales qui ont affaibli l'école publique et regretté les atermoiements sur la laïcité dans notre réseau et dans l'hexagone. Voir l'extrême droite s'emparer de l'éducation nationale serait un danger d'une tout autre ampleur. Le RN voit dans l'école un outil pour formater les esprits, discipliner les élèves au nom d'une vision passéiste de l'autorité, les trier très tôt dans une optique élitiste et discriminatoire qui laissera sur le bord du chemin des milliers d'enfants et imposer enfin un récit national diviseur. Le projet que nous portons, celui d'une école émancipatrice, est aux antipodes d'une telle visée.*

*Le réseau d'enseignement français à l'étranger incarne un héritage glorieux fait de tolérance, d'ouverture et de partage. Nous nous battons pour que ce réseau soit fort, comme nous nous battons tous les jours pour le défendre, dans l'intérêt d'une communauté scolaire avide d'ouverture et d'échanges, à l'image du projet éducatif que nous portons.*

*Nos organisations syndicales prennent toute leur part dans la construction de la mobilisation et dans les actions unitaires locales. L'avenir de l'Agence et de ses personnels va se décider très prochainement. Nous croyons en notre force collective et nous voterons, le 30 juin, contre la rhétorique de la division et contre la logique de la peur et de l'exclusion car nous souhaitons protéger la cohésion de notre nation dont le socle est le respect des autres. »*

Le PRESIDENT rappelle ses propos de début de séance. Il respecte la liberté de chaque administrateur mais il ne souhaite pas que ce conseil d'administration devienne un lieu pour évoquer d'autres sujets que l'AEFE. L'instance n'a pas pour rôle de débattre des élections.

M. SOLDAT répond qu'il n'ouvre pas de débats.

M. EL ALAOUI donne lecture de la déclaration liminaire suivante :

*« Monsieur le Président du Conseil d'Administration,  
Madame la Directrice Générale de l'Agence,  
Mesdames les Administratrices, Messieurs les Administrateurs,  
Mesdames, Messieurs,*

*Nous nous réunissons aujourd'hui pour le dernier Conseil d'Administration de l'année scolaire 2023-2024, une année si particulière et où une fois de plus, les attentes et les inquiétudes de la communauté éducative dans son entièreté sont immenses.*

*Ce conseil d'administration arrive à un moment historique pour nous tous. En effet, le résultat des élections européennes et la dissolution de l'Assemblée nationale annoncée le 9 juin par le Président de*

*la République déclenche un nouveau choc démocratique, un séisme. La France traverse une crise politique inédite pouvant conduire dans quelques jours au chaos des institutions républicaines.*

*Cette crise doit être le signal d'une remise en cause de notre projet de société et d'un renouveau de l'école publique pour qu'elle soit toujours plus émancipatrice. L'école n'est pas là pour orienter précocement les élèves en les faisant sortir du système scolaire, mais pour les émanciper et les doter d'une culture commune à tous en les scolarisant ensemble le plus longtemps possible. L'école n'est pas là pour former des patriotes serviles, à courte vue mais éduquer à l'universalité et la fraternité. L'école n'est pas là pour dégager une élite mais pour donner à tous les élèves les moyens et le pouvoir de se construire un avenir.*

*Aussi, à la FCPE nous exigeons l'abrogation de toutes les mesures de ces derniers mois qui portent en elles cette école du passé, du tri et de la division, mesures qui parfois seront difficiles à appliquer dans notre réseau de l'enseignement français à l'étranger.*

*En cette période nébuleuse, la FCPE tient à rappeler une fois de plus son attachement profond et viscéral à l'opérateur public L'AEFE, garant des missions de service public d'éducation à l'étranger.*

*Certes, durant ces dernières années marquées par une pandémie, une crise économique mondiale amplifiée par l'inflation, l'opérateur public a tenu à jouer son rôle incontournable et indispensable pour l'ensemble du réseau. Cependant, il est important de souligner que les parents ont largement contribué et continuent à contribuer financièrement au développement du réseau et parfois pour certains dans des conditions très difficiles. C'est grâce aussi aux familles que la santé financière des établissements en gestion directe se porte mieux et que le fonctionnement de ces établissements est maintenu et préservé.*

*Nous nous interrogeons encore, quels équilibres budgétaires envisagés par l'opérateur public pour que les familles ne soient pas comme toujours la seule et unique variable d'ajustement du modèle économique de la tutelle, et que certains projets immobiliers de rénovation du bâti ou de restructuration, ne soient pas mis en péril.*

*Vous l'aurez compris Madame la Directrice Générale, devant le manque de visibilité, la colère monte dans beaucoup de secteurs géographiques et les revendications des parents du réseau convergent. Mais elles ne sont ni écoutées, ni entendues.*

*Monsieur le Président, Madame la Directrice Générale, Mesdames et Messieurs, il y'a presque un an que la nouvelle feuille de route de l'AEFE a été annoncée au Conseil d'Orientation Interministériel de l'enseignement français à l'étranger, en clôture des consultations sur l'enseignement français à l'étranger. Cette nouvelle feuille de route 2023-2026 a été adoptée pour escompter d'atteindre le CAP 2030. Depuis les déclarations officielles, les familles du réseau sont en attente de voir sur le terrain la mise en œuvre des différentes annonces. Différents groupes de travail devraient se tenir avec la participation et contribution des parents qui ont participé à tous les ateliers des consultations, nous nous interrogeons ici sur le silence et le manque de communication sur ce grand chantier.*

*En ces moments historiques, nous tenons à rappeler les principales missions de L'Agence :*

*Assurer les missions de service public relatives à l'éducation en faveur des enfants de nationalité française résidants à l'étranger ;*

*Cette mission est ralentie et parfois paralysée puisque dans beaucoup de régions et pour des raisons variées liées soit aux frais de scolarité exorbitants ou au manque de place.*

*Actuellement dans certains établissements, il est devenu difficile de scolariser les enfants des expatriés. Faut d'emprunt, certains projets immobiliers sont gelés et le cas du Maroc et à Marrakech est le meilleur exemple. Que dire donc de l'objectif de doublement des effectifs à l'horizon 2030, alors qu'aucune subvention pour charges d'investissement ne figure dans le budget initial ? Quelle structure peut répondre à un objectif aussi ambitieux sans pouvoir investir ? aucune.*

*De contribuer au rayonnement de la langue et de la culture française, notamment par l'accueil d'élèves étrangers ;*

*Dans certains établissements, cette mission est aussi freinée par les mêmes raisons évoquées, puisqu'il n'y a pas de places déjà pour les prioritaires, alors comment accueillir des étrangers attachés à la francophonie et dont parfois les parents proviennent eux-mêmes du système éducatif français !*

*D'aider les familles des élèves français ou étrangers à supporter les frais liés à l'enseignement élémentaire, secondaire ou supérieur de ceux-ci, tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité ;*

*A travers cette mission l'article L.452-2 du code de l'éducation n'est pas respecté, puisque les frais de scolarité ne cessent d'augmenter, donc pas de stabilisation et que notre système éducatif est devenu réservé aux élites financières en s'éloignant de plus en plus de la mixité sociale et scolaire qui constituaient les richesses de nos établissements.*

*Ainsi, une gestion optimisée s'impose pour non seulement maîtriser toute hausse de frais de scolarité mais aussi et surtout pour éviter les départs d'élèves qui n'ont pas à être les victimes de décisions malheureuses. On ne peut pas prétendre défendre les valeurs d'égalité et de fraternité, les enseigner et les bafouer dans les lieux mêmes du savoir et de la transmission.*

*D'accorder des bourses aux enfants de nationalité française scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre de l'Europe et des affaires étrangères ;*

*Malgré les efforts fournis, cette mission se heurte à de nombreuses contraintes liées à la précarité du système des bourses, au retard des versements des bourses et des bourses AESH. Cependant les dernières annonces devant la commission nationale tenue la semaine dernière peuvent apporter une certaine amélioration.*

*Mais il est urgent d'étudier les facteurs responsables de la baisse des demandes et des attributions dans certaines régions. Des recommandations ont été formulées par la CNB.*

*De veiller au respect des principes de l'école inclusive envers les élèves à besoins éducatifs particuliers ;*

*Cette mission est sur dynamique progressive, des avancées ont été enregistrées depuis la création de l'Observatoire des Besoins Educatifs Particuliers des élèves (OBEP) bien que le réseau de EFE ne dispose pas de structures spécialisées comme en France. Le choix stratégique dans le cadre du « CAP 2030 », de « l'école pour tous », reste l'objectif à atteindre si possible dans une grande partie du réseau !*

*Ce n'est pas faute de l'avoir répété, que pour assurer pleinement toutes ses missions l'opérateur public doit être accompagné soutenu et doté de tous les moyens humains et financiers à la hauteur des ambitions du CAP 2030 mais aussi, pour préserver le réseau de toute concurrence éducative.*

*Monsieur le Président, Madame la Directrice Générale, Mesdames et Messieurs, l'engagement de l'AEFE pour l'excellence en éducation implique une attention particulière à la qualité de l'enseignement, aux méthodes pédagogiques et aux ressources disponibles. Il s'agit de créer un environnement où l'apprentissage est valorisé, encouragé et soutenu par des enseignants formés à la prise en charge de publics hétérogènes.*

*Cela nécessite également une infrastructure adéquate pour maintenir l'attractivité de nos établissements et résister à la concurrence.*

*Notre système éducatif se trouve à la croisée des chemins, face à des attentes croissantes en matière de qualité, d'inclusivité et de modernité. Dans ce contexte, renforcer la formation des acteurs de la communauté éducative apparaît comme une nécessité impérieuse.*

*Les parents, membres à part entière de la communauté éducative jouent un rôle crucial dans la réussite des élèves et dans la promotion d'un environnement éducatif harmonieux. Leur formation est essentielle*

*pour assurer une co-éducation effective pour répondre aux grands enjeux de l'école de demain et du futur.*

*Pour conclure, de nouveau, la FCPE réclame une meilleure visibilité de l'engagement financier de l'Etat pour garantir le développement et la pérennité de ce réseau unique au monde et vecteur de la diplomatie culturelle de la France. A travers nos différentes déclarations, auditions et au risque de nous répéter, nous parents du réseau ne resterons pas des spectateurs passifs et refuserons d'être les otages financiers d'un système et son unique variable d'ajustement. Je vous remercie pour votre écoute ».*

Le Président remercie les membres pour ces déclarations liminaires, qui ont bien été enregistrées. Il propose d'aborder l'ordre du jour.

## **I. Point introductif d'actualité (Information)**

Le PRESIDENT annonce que, compte tenu du contexte politique actuel, les derniers arbitrages attendus sur le contrat d'objectifs et de moyens de l'Agence pour la période 2024-2028 sont reportés à l'automne et décaleront d'autant l'examen de ce COM par les administrateurs.

### **a. Direction générale de la mondialisation**

M. PEYRAUD, directeur de la Diplomatie culturelle, éducative, universitaire et scientifique, souhaite intervenir sur trois points : le réseau et son développement, plusieurs situations difficiles en raison du contexte local politique ou sécuritaire, et la Mission laïque française.

Le travail est en cours pour atteindre les objectifs du plan de développement fixés par le Président de la République. Cap 2030 incarne une ambition majeure dont l'annonce avait été faite dans un contexte plus prospère et plus favorable à sa réalisation. Pour rappel, moins d'un an après le lancement du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger en 2019, la pandémie a entravé l'impulsion nouvelle dont aurait pu bénéficier le réseau de l'enseignement français à l'étranger.

Depuis 2020, les crises se sont succédé, l'inflation est devenue un phénomène mondial, les tensions géopolitiques se sont muées en conflits armés régionaux dans certains pays, impactant fortement le secteur de l'éducation. Néanmoins, non seulement le réseau a tenu bon mais il devient – certes à un rythme moins rapide qu'escompté – plus attractif chaque année avec à la prochaine rentrée 600 établissements homologués et plus de 400 000 élèves. Toutes les équipes peuvent en être félicitées.

Dans la perspective du Sommet de la francophonie les 4 et 5 octobre de cette année, il a été décidé de mettre en valeur la politique pour le français. La forte croissance des sections bilingues « LabelFrancEducation » peut être soulignée. 651 établissements sont désormais labellisés dans lesquels près de 200 000 élèves suivent leur scolarité en français.

En parallèle, un travail est mené avec les opérateurs – AEFÉ, Campus France et Institut Français – sur le développement de l'attractivité des scolarités francophones. Ce travail de synergie entre les opérateurs a débouché sur le lancement d'une étude relative à la perception de la langue française et à son apprentissage en 2024 dans un certain nombre de pays très différents les uns des autres (Inde, Côte d'Ivoire, Brésil, Emirats, Colombie, Maroc, etc.). Les résultats de ces études devraient permettre de mieux adapter l'offre d'enseignement, d'apprentissage et de formations aux attentes de ceux qui portent en eux une certaine « envie de France » mais pour qui la langue française peut encore être un défi.

Par ailleurs, il ressort au fur et à mesure de son élargissement que l'enseignement français à l'étranger peut faire l'objet de tensions dans un contexte de durcissement vécu dans de nombreux pays, alors que le francophone ou le bilingue sur programme local est toujours désiré. Les établissements français font ainsi parfois l'objet de remises en question, de la part d'autorités étrangères hostiles au modèle éducatif français et aux valeurs qu'il véhicule. Il faut donc faire preuve d'agilité et d'adaptation pour trouver les voies et moyens d'adapter le dispositif de façon à maintenir la continuité pédagogique afin d'éviter l'écueil d'une déscolarisation des enfants inscrits dans les établissements.

C'est le cas en Iran, où les autorités ont décidé depuis plusieurs mois d'appliquer strictement la loi interdisant aux élèves iraniens d'être scolarisés au sein d'une école étrangère. Des pressions multiples s'exercent sur le lycée français de Téhéran (LFT). Par conséquent, l'établissement devrait changer de statut, devenant ainsi un EGD afin de permettre d'assurer une continuité pédagogique aux élèves français et étrangers tiers qui y sont scolarisés.

A Cuba, les autorités ne reconnaissent pas le statut du « lycée français international de la Havane » (LFIH) en raison de l'inexistence en droit local du statut des associations. Le sujet est de trouver l'entité qui pourrait endosser juridiquement la responsabilité de l'association des parents d'élèves, gestionnaire de l'établissement d'enseignement LFIH.

En Turquie, les autorités ne reconnaissent pas le statut des établissements d'enseignement français à l'étranger.

Les lycées Charles de Gaulle d'Ankara – établissement en gestion directe fondé en 1961, accueillant 1 039 élèves dont 80 % sont turcs ou franco-turcs – et Pierre Loti d'Istanbul – conventionné fondé en 1942, accueillant 1 365 élèves dont 80 % sont turcs ou franco-turcs – forment le cœur du dispositif d'enseignement français en Turquie.

Ils sont menacés. Là encore, l'Ambassade et le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères sont à pied d'œuvre pour maintenir la présence des établissements.

Le cas de l'Azerbaïdjan est similaire mais plus radical. Le lycée français de Bakou (LFB), établissement partenaire de l'AEFE et conventionné avec la Mif qui compte 75 % d'élèves azerbaïdjanais, sera contraint de fermer le 28 juin prochain à la suite de la dénonciation de l'accord intergouvernemental du 7 octobre 2011 par les autorités azerbaïdjanaises le 3 avril dernier. Sous l'impulsion de son proviseur M. Richard Barbé et de l'Ambassade, la direction du LFB a organisé plusieurs réunions d'information à l'attention des parents pour répondre au mieux à leurs questions et les aider à anticiper les conséquences de la fermeture de l'unique établissement d'enseignement français homologué en Azerbaïdjan.

A ce stade, et dans la mesure où aucun établissement scolaire de Bakou ne possède de filière française susceptible d'intégrer les élèves du LFB, les parents ont inscrit leurs enfants dans d'autres écoles, soit dans le réseau français hors d'Azerbaïdjan, soit localement dans divers établissements souvent de bonne qualité mais dépourvus de section française ou même francophone. L'engagement de l'ensemble de l'équipe pédagogique et de direction du LFB peut être salué. Les intérêts des élèves ont été placés au cœur des priorités jusqu'à la fin de l'année scolaire, alors même que leurs perspectives professionnelles et personnelles en Azerbaïdjan étaient remises en cause.

En Afrique, sans être véritablement concurrencées par un modèle national, les écoles d'enseignement français sont néanmoins confrontées aux fortes tensions de la relation bilatérale. Au Burkina Faso, la situation sécuritaire se dégrade et le maintien du dispositif éducatif français est un enjeu qui est travaillé pour savoir comment assurer la prochaine rentrée dans de bonnes conditions.

Les expatriés, surtout quand ce sont des personnels de direction, sont plus exposés que les autres car ils symbolisent la France, et la question de leur protection ainsi que celle du célibat géographique sont

des points qui compliquent l'organisation de la prochaine rentrée dans les deux établissements homologués, à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso.

Au Niger, les opérations de mise en veille de l'établissement à la fin de l'année scolaire se sont poursuivies. La direction des ressources humaines de l'AEFE a veillé à trouver une solution à l'ensemble des personnels détachés. L'Agence a pris en charge le montant intégral des billets d'avion pour permettre à toutes les familles dont les enfants étaient scolarisés dans des niveaux à examen de se rendre à Lomé. Sur place, un travail entre les équipes de direction des deux établissements, Niamey et Lomé, a permis de trouver un hébergement à tous ces élèves. Tous les enfants ont été accueillis par des familles d'élèves du lycée de Lomé, montrant toute la force et la solidarité du réseau, et offrant ainsi un cadre rassurant pour aborder les différentes épreuves.

Concernant les aspects budgétaire et comptable, les opérations de fermeture sont longues et parfois complexes. Elles iront au-delà du 31 août. L'établissement de Niamey reste sur la liste des établissements homologués, avec la mention « établissement fermé », ce qui permettra de poursuivre les opérations budgétaires et comptables en vue d'une cessation d'activité. Celle-ci ne sera cependant pas complète du point de vue budgétaire et comptable puisqu'un contrat sera signé avec une société privée pour assurer la sécurisation des locaux.

Enfin, depuis le 7 octobre, la frontière sud du Liban est le théâtre de combats entre Tsahal et le Hezbollah. Cela se traduit par des bombardements et des vols à basse altitude d'avions qui franchissent le mur du son. Plusieurs établissements homologués se situent dans la région, dont deux établissements conventionnés à Tyr et à Habbouche Nabatiyeh.

Depuis le début des opérations, les services de l'Agence et l'ambassade de France au Liban sont en lien quasi quotidien avec les deux cheffes d'établissement. Les deux proviseures analysent chaque jour la situation avec un double objectif : assurer la sécurité des personnes et garantir une continuité scolaire minimum. Grâce à un professionnalisme exemplaire de l'ensemble des personnels sur place, la continuité pédagogique a pu être sauvegardée. L'intensification des combats au cours des derniers jours a amené les équipes à redoubler de vigilance pour permettre aux examens de se dérouler dans des conditions qui peuvent être qualifiées de normales en dépit du contexte. A ce stade, la situation au Sud Liban n'impacte pas directement le reste des établissements homologués du pays. La vigilance reste toutefois de mise.

Un dernier sujet, déjà abordé lors du précédent conseil d'administration, concerne la situation de la Mission laïque française. M. PEYRAUD souhaite saluer son nouveau président, M. Christian MASSET, et le félicite pour son élection. Il se réjouit de cette nomination car il connaît les qualités humaines et professionnelles éminentes de M. MASSET, sous l'autorité duquel il a eu l'honneur de travailler pendant de longues années. Il tient également à saluer à cette occasion le remarquable engagement de M. François PERRET à la tête de cette institution pendant ces huit dernières années, notamment pour son expertise et sa sagesse dans les dossiers qu'il a pilotés.

Au sujet de la situation financière de la Mlf, les nouvelles reçues sont plutôt encourageantes. La situation reste fragile mais la Mlf a évité le pire, surtout pour son réseau espagnol. Un travail conjoint a été mené entre le MEAE, l'AEFE et la Mlf afin de redéfinir les modalités contractuelles entre AEFE et Mlf. Un rééchelonnement des contributions de la Mlf à l'AEFE a été décidé pour l'année 2024, le temps que la situation de l'association soit restaurée. Cette mesure est prise pour aider la Mission laïque française à passer ce cap difficile.

Ce soutien permettra d'assurer la pérennité du réseau de la Mlf, qui compte 108 établissements, scolarisant 61 000 élèves soit 15 % des effectifs mondiaux de l'enseignement français à l'étranger. Le conseil d'administration de la Mlf a lieu dans deux jours et sera sans doute l'occasion de publier les dernières informations sur les perspectives de la prochaine rentrée dans le réseau.

M. PEYRAUD précise que ce conseil d'administration est son dernier. Il remercie tous les participants pour leur implication et les échanges, et tout particulièrement sa directrice Mme SCHERER-EFFOSSE et M. BROCHET avant elle, ainsi que toutes les équipes de l'AEFE au siège et dans les établissements, et le président M. PIERRE et M. FOUCHER avant lui. Il remercie également son équipe et les différentes composantes ministérielles, auxquelles s'ajoutent encore différents acteurs. C'est tout un écosystème qui œuvre pour l'intérêt général, les enfants, les familles et les personnels.

Le Président remercie M. PEYRAUD. Il lui souhaite le meilleur pour la suite et espère que son successeur aura le même engagement et la même entente avec les équipes de l'Agence. Tous les sujets régionaux d'actualité montrent que l'engagement du réseau diplomatique est indispensable dans toutes ces situations politiques très tendues. Il faut rendre hommage à l'engagement du réseau face à des crises qui ont rarement – voire jamais – été aussi nombreuses.

## **b. AEFE**

Mme SCHERER-EFFOSSE regrette que le COM de l'Agence fasse l'objet d'un report. Beaucoup de travail a été réalisé depuis le précédent COM, fin 2023. L'Agence poursuit cependant son action selon les axes fixés précédemment et demeure pleinement mobilisée.

En parallèle le travail interne de rédaction du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) est presque achevé et sera bientôt transmis à la tutelle pour être examiné par les différentes commissions de la CIME puis approuvé en conseil d'administration sur l'année 2025.

Par ailleurs, plusieurs événements fédérateurs se sont déroulés depuis la dernière séance du conseil d'administration. Ils témoignent du dynamisme et de la force du réseau, au niveau des élèves, des alumni et des équipes éducatives.

### **• Les Jeux internationaux de la jeunesse**

Cette année, la 13<sup>ème</sup> édition des Jeux internationaux de la jeunesse avait rendez-vous avec l'histoire olympique. En cette année où la France organise les JOP Paris 2024, Athènes, berceau des Jeux Olympiques, a accueilli cette nouvelle édition des JIJ, programme labellisé « Festival de la Francophonie ».

Cette édition restera sans nul doute gravée dans la mémoire des 550 jeunes venus de 39 pays qui ont participé. 64 délégations – dont 50 des établissements de l'enseignement français à l'étranger et 14 du territoire français – étaient présentes aux côtés de 140 jeunes officiels dont 20 jeunes reporters internationaux.

La cérémonie d'ouverture au stade emblématique Kallimarmaro a donné le top départ d'une semaine exceptionnelle où les activités sportives et culturelles ont permis le partage, la rencontre, le dépassement de soi et l'engagement de la Génération 2024.

Le lycée franco-hellénique Eugène Delacroix peut être félicité pour son investissement, avec ses équipes, les enseignants formateurs du 2<sup>ème</sup> degré en éducation physique et sportive ainsi que les membres de la commission sport scolaire de la ligue sportive scolaire de la ZESE (zone Europe du sud-est).

- **Orchestre des lycées français du monde**

La 10<sup>ème</sup> édition de ce programme s'est déroulée à Bruxelles en avril dernier, rassemblant 70 instrumentistes, 35 choristes venus de 56 villes ainsi que 45 élèves des classes CHAMThé (classes de primaire ayant un parcours complémentaire en musique et théâtre) du lycée français Jean Monnet de Bruxelles. 10 jours de répétition avec la cheffe d'orchestre, Adriana Tanus (enseignante au lycée français de Madrid), les chefs de chœur et les tuteurs ont permis de livrer deux concerts exceptionnels au conservatoire Royal et à la salle Bozar.

Le public a été conquis par le professionnalisme de nos élèves dont certains jouaient pour la première fois en orchestre.

Le défi est une nouvelle fois relevé, les émotions partagées laisseront des souvenirs à chaque élève venu du monde entier et certainement encore plus aux jeunes élèves de la classe CHAMThé. Les équipes de Bruxelles, sa proviseure et le directeur du primaire peuvent être félicités pour avoir su fédérer l'ensemble de la communauté éducative.

- **Le forum mondial des alumni (FOMA)**

Comme annoncé lors du dernier conseil d'administration, le premier Forum mondial des alumni des lycées français du monde depuis la Covid s'est tenu à Bruxelles avec plus de 150 participantes et participants de 16 à 76 ans issus de 60 établissements du réseau. Placé sous le thème général « Faire réseau pour relever les défis de demain », il a permis de montrer comment les lycées français à l'étranger étaient de hauts lieux d'apprentissage du « vivre ensemble » et de l'inclusion. Des communications ont été faites sur les réseaux sociaux pour montrer les résultats des groupes de travail qui se sont tenu la deuxième journée.

Riche de témoignages variés et de rencontres, cette 6<sup>ème</sup> édition du FOMA, placée sous le haut parrainage du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et labellisée « Festival de la francophonie », a permis de montrer une francophonie en action et des alumni ouverts sur le monde.

Cet événement permettra de continuer à structurer le réseau des alumni, notamment grâce à l'association mondiale de l'Union-ALFM, ce qui contribuera à l'attractivité de l'enseignement français à l'étranger.

- **France Excellence Major**

La campagne de sélection 2024 des boursiers France Excellence Major a permis de présélectionner 180 lauréats, sous réserve de l'obtention de la mention « très bien » au baccalauréat.

Cette nouvelle cohorte porte le stock de boursiers France Excellence Major à un niveau avoisinant les 900. Ce volume s'inscrit dans la dynamique impulsée depuis deux ans par le MEAE et mise en œuvre par l'AEFE d'augmentation du stock de FEM à 1 000 étudiants dans un délai de 5 ans.

Enfin, en lien avec le XIX<sup>ème</sup> Sommet de la Francophonie qui se déroulera à l'automne 2024 à Villers-Cotterêts, l'AEFE propose de porter l'accent pour l'année scolaire prochaine sur cette thématique de la francophonie en liaison étroite avec les postes diplomatiques comme une invitation à (re)découvrir les cultures et sociétés francophones dans un monde plurilingue qu'elle valorise.

C'est aussi une occasion de porter une attention particulière à la langue française, cette langue de la réflexion, de la pensée critique, de l'action, mais aussi de la mettre à l'honneur dans ses dimensions affective, créative, esthétique. C'est une occasion d'aller à la rencontre réelle ou virtuelle de femmes et d'hommes qui ont porté haut les couleurs et les valeurs de la francophonie.

Cinq temps forts ponctueront cette année :

- La première semaine d'octobre, concomitante du Sommet de la francophonie, se tiendra le Festival à la Gaîté Lyrique avec des témoignages de boursiers France Excellence Major et l'engagement de deux équipes de jeunes reporters internationaux, des jeunes des établissements qui se forment aux médias ;
- La Semaine des lycées français du monde aura pour thématique « La Francophonie : les établissements créent et innovent » ;
- La semaine de la langue française et de la francophonie (mars 2025) ;
- La semaine de la presse et des médias et des webradios (mars 2025) ;
- Ambassadeurs, Ambassadrices en herbe (avril-mai 2025) sur la thématique « La Francophonie : un voyage dans le temps et dans l'espace ».

Enfin, conformément à l'engagement qui avait été pris, un bilan des instituts régionaux de formation sera présenté lors du conseil d'administration de novembre pour montrer les actions menées dans le monde en matière de formation.

Le Président remercie la directrice générale. Ses propos redonnent espoir. Ce point sur les instituts régionaux de formation sera le bienvenu. Il sera l'occasion d'un débat de fond sur un sujet stratégique, comme le demandait M. CATHERINE.

### **c. Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse**

Mme NIKITENKO, déléguée aux relations européennes et internationales et à la coopération du Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, s'excuse de ne pouvoir être présente physiquement.

Elle souligne le dynamisme des homologations. La campagne de cette année a été beaucoup plus nourrie que les années précédentes, ce qui témoigne de l'attractivité du système éducatif français à l'étranger et de la qualité du réseau. 170 dossiers ont été examinés cette année, contre 155 l'année précédente (+10 %).

25 nouveaux établissements rejoindront le réseau, 78 valident leur renouvellement et 54 extensions ont été acceptées.

La quasi-totalité des établissements homologués a été avalidée par un cadre de renouvellement, permettant d'avoir un regard d'ensemble sur le réseau. Pendant la crise du Covid, certaines analyses avaient dû être reportées. Ce retard est désormais rattrapé, ce qui constitue une bonne nouvelle.

L'examen de tous ces dossiers d'homologation nécessite une grande mobilisation des services, avec la DGRH, l'inspection générale et la DGESCO. Les équipes de l'AEFE doivent également être remerciées pour la fluidité des échanges avec elle sur ces dossiers. Un système plus automatisé sera mis en place mais le dialogue restera nécessaire.

Par ailleurs, le bac de français international sera mis en œuvre pour la première fois en juin 2024. Il a insisté sur la pluralité des langues et il innove dans les modalités d'enseignement, notamment avec le module « Connaissance du monde » qui conduit l'élève à rédiger un dossier pendant deux ans, dans la langue qu'il a choisie.

En conclusion, Mme NIKITENKO tient à saluer l'action de M. PEYRAUD, qui avait une attention particulière pour les sujets pédagogiques, qui sont souvent techniques. Il a facilité les échanges.

#### **d. Mission de l'aide à la scolarité et de l'action sociale**

Mme ROESER, cheffe de la mission de l'aide à la scolarité et de l'action sociale, revient sur les aides à la scolarité. Celles-ci font l'objet d'une attention particulière des autorités, du ministère, de l'Agence et de l'ensemble des acteurs qui concourent à ce dispositif.

Pour rappel, des moyens complémentaires avaient été débloqués en 2023, avec notamment le dégel de la réserve de précaution et l'utilisation du reliquat. Le budget des aides à la scolarité (bourses scolaires et AESH) a ainsi été porté à plus de 114 millions d'euros. La contribution progressive de solidarité (CPS) est passée de 2 à 7 points, ce qui permettait de contenir l'évolution de la trajectoire des bourses scolaires.

Un nouvel effort a été réalisé en 2024 et il sera pérennisé jusqu'en 2027 en principe, portant les crédits disponibles à 118 millions d'euros pour les bourses scolaires et à 1,5 million d'euros pour les AESH (soit 111,5 millions d'euros pour les bourses et 1,4 million d'euros pour les AESH après application des réserves de précaution).

Suite aux échanges avec l'Agence et aux remontées des besoins des campagnes en cours par les postes, les prévisions de consommation estimées par l'Agence permettent de revoir le niveau de la contribution progressive de solidarité. Elle est rétablie au niveau *ex ante*, soit 2 points, en 2024/2025 pour le rythme nord et en 2025 pour le rythme sud. Cette mesure a été annoncée à la commission nationale des bourses qui s'est tenue les 18 et 19 juin.

La CPS permet, en fonction des crédits disponibles, d'ajuster le niveau des bourses à la baisse quand c'est nécessaire – comme c'était le cas en 2023 – ou à la hausse quand l'enveloppe budgétaire le permet – ce qui est le cas cette année. Cette mesure permet aussi de mitiger l'impact de la baisse de l'IPPA qui a été constatée dans un certain nombre de circonscriptions, notamment en Afrique et en Asie. Il est prévu de retravailler sur cette IPPA.

Cette évolution de la CPS s'inscrit aussi dans le cadre du renforcement du pilotage du dispositif mis en place depuis maintenant deux ans et traduit la volonté de poursuivre la maîtrise de la dépense. Lors de la prochaine campagne, il conviendra de déterminer si le souhait est de maintenir la CPS à deux points ou si elle doit être réajustée.

Il y a bien sûr derrière l'intérêt des familles. L'Agence travaille activement à revoir l'ensemble des quotités pour que les familles puissent être notifiées le plus rapidement possible de l'octroi des bourses en fonction de cette CPS révisée. Les membres des conseils consulaires seront aussi informés par les postes dans les prochains jours de ces mesures prises en commission nationale des bourses.

Un autre point qui fait l'objet d'une attention marquée est le dispositif des AESH, et donc l'inclusion des élèves en situation de handicap. Ce dispositif se développe. Il a bénéficié en 2022 à 249 élèves, en 2023 à 300 élèves et à ce stade de la campagne, 375 dossiers sont ouverts. La commission nationale des bourses a tenu à maintenir une prise en charge indifférenciée, à hauteur de 100 % pour les élèves boursiers comme les élèves non boursiers. C'était un engagement des parlementaires en 2021/2022.

Il a aussi été demandé à l'Agence de consolider le travail engagé s'agissant d'un barème de référence des coûts horaires. Il faut pour cela s'appuyer sur les établissements afin de permettre l'harmonisation de la prise en charge horaire des accompagnants.

Les dossiers des élèves boursiers sont mis en paiement depuis plusieurs semaines maintenant et ceux des élèves non boursiers le seront prochainement.

Les postes recevront bientôt une instruction détaillée qui remet à plat ce dispositif des AESH. Une communication aux familles est également prévue afin qu'elles puissent bénéficier de cette aide en toute transparence.

Il est attendu de ces mesures une plus grande fluidité dans la gestion des deux dispositifs et de contribuer à un meilleur accompagnement des familles au travers de l'accessibilité et de l'inclusion, au bénéfice des familles françaises.

Mme ROESER précise que c'est pour elle aussi son dernier conseil d'administration. Elle tient à remercier les équipes de l'Agence, la directrice générale et son prédécesseur, la direction du développement et de l'accompagnement du réseau et la sous-direction qui s'occupe des aides à la scolarité. Elle remercie également la direction des affaires financières, qui a beaucoup œuvré pour piloter au mieux le dispositif.

Elle salue l'ensemble des acteurs sur qui elle sait pouvoir compter : les parlementaires, les élus, les associations qui œuvrent pour les Français et les établissements.

Le Président compte sur Mme ROESER pour informer et sensibiliser la personne qui lui succédera afin d'assurer la continuité.

M. SOLDAT souhaite réagir aux différentes interventions. Il juge que certains points sont très inquiétants, notamment la situation internationale pour le réseau. Un point majeur est celui de l'attractivité. Il y a une difficulté à pourvoir les emplois. Les célibats géographiques sont imposés dans l'intérêt de tous mais cela diminue les viviers. C'est une vraie difficulté pour l'Agence. Dans certaines zones, les possibilités de recrutement dans le vivier local ne sont pas ce qu'elles devraient être.

Un autre point lié est celui des niveaux indemnitaires. Sur l'ISVL/ICCVL, les collègues alertent sans cesse sur des situations très compliquées mais l'Agence ne dispose que de peu de marges de manœuvre. La FSU a toujours prôné plus d'autonomie de l'opérateur par rapport à la tutelle. Les personnels ne comprennent pas pourquoi leur indemnité n'augmente pas, compte tenu de la situation dans laquelle ils se trouvent.

Ils ne savent pas non plus pourquoi ces évolutions ne suivent pas celles de la tutelle quand elles sont positives. Il faut faire attention car un décrochage apparaît.

En marge des points traités, la FSU est à nouveau intervenue sur le problème des retards de publication d'arrêté (ISVL-ICCL cette fois-ci pour l'arrêté de janvier).

L'opérateur est réellement victime des publications tardives des arrêtés, et les personnels sont lourdement pénalisés, par rebond. Cela pose un problème aux services de l'agence. Concernant l'isvl, elle a été perçue de janvier à mai sauf qu'en cas de baisse, les personnels ont été tenus de rembourser, selon des modalités parfois intenable. Les calendriers doivent être respectés, à bon entendeur, ce décalage n'étant pas le premier. La FSU rappelle les difficultés rencontrées par certains personnels et les a invités à écrire à l'Agence comptable car cette mesure de récupération est brutale.

La FSU a rencontré le DGRH du ministère de l'Education nationale pour lui rappeler son opposition au bornage des détachements. En 2019 a été introduit le bornage à 6 ans, or la date fatidique de 2025 approche. Cela pose d'énormes problèmes.

Tous ces éléments se cumulent et compliquent encore la situation. A force de les négliger, il ne sera plus possible de gérer l'accueil des élèves. Les réformes du MEN ont également des impacts sur le fonctionnement de l'Agence, les services ne cessent de modifier les consignes. Les familles, dont les deux tiers sont étrangères, ne comprennent pas les réformes de l'Education nationale. Il signale par ailleurs des rumeurs sur les difficultés qu'il y aurait à signer la convention avec l'établissement de Nairobi au Kenya.

Le PRESIDENT prend note de ces points. Il réfléchira à la manière d'avoir des débats stratégiques au conseil d'administration sur quelques sujets clés.

Mme BABILLON souligne pour sa part l'importance des élèves boursiers pour la francophonie. Ce sont des enfants français, ils représentent un apport de la langue maternelle française dans les classes. Il ne faut pas les voir seulement comme une charge mais comme un réel investissement dans la francophonie. C'est un point très important pour la FAPEE.

S'agissant de la variation de la CPS, il est dommage que les membres de la commission l'aient découverte le jour même de la réunion. Il faut être informé avant les débats afin de pouvoir les préparer.

M. NORMANT souhaite le meilleur pour la suite à M. PEYRAUD et Mme ROESER, avec qui ce fut un plaisir de travailler.

Il regrette que le SPSI soit reporté – certes pour une bonne raison, avec la dissolution de l'Assemblée nationale – alors que cela fait deux ou trois ans que le SPSI actuel est échu. Le développement du réseau se trouve bloqué. A Marrakech par exemple, il faudrait un budget de 1,5 million d'euros pour rénover un bâtiment mis à disposition par l'Institut français, ce qui permettrait de créer 15 classes et d'avoir un revenu d'environ 1,7 million d'euros par an en scolarisant 400 élèves sur liste d'attente. C'est un EGD, peut-être faudrait-il le conventionner, le comité de gestion trouverait certainement la somme nécessaire.

Sur les bourses, il est important de noter qu'il y a un problème de traitement des dossiers des établissements. Il est possible que ceux-ci ne fournissent pas toutes les pièces mais ils ne sont certainement pas seuls en cause. Les délais sont de plus en plus longs. Il n'est plus question du comité d'audit mais il serait bien que celui-ci audite l'aide à la scolarité et le fonctionnement de la sous-direction.

Enfin, en Bolivie, en raison de la crise financière, les établissements conventionnés ne parviennent pas à changer en euros et ont du mal à remonter les sommes.

Le Président estime que ces points relèvent des questions diverses. Il s'agit là d'un point d'actualité générale, il n'est pas possible d'aborder tous les sujets. Il invite M. NORMANT à poser ses questions dans les formes, par écrit.

Mme MONTINARD demande des informations sur la MDPH 99, qui avait été votée à l'AFE. Dans la pratique, elle constate qu'elle n'a pas été mise en place.

Le PRESIDENT estime que ce point relève également des questions diverses ou des réunions bilatérales.

*Il propose avant d'aborder l'ordre du jour du CA de faire une pause de quelques minutes*

*La séance est suspendue de 11 heures 25 à 11 heures 35.*

## **II. Compte rendu de la séance du 11 mars 2024 (Délibération)**

*Le compte rendu de la séance du 11 mars 2024 est adopté à l'unanimité.*

### **III. Décision de modification du plafond des remises gracieuses accordées par la DG (Délibération)**

Mme FAYET explique qu'il est proposé de faire évoluer le seuil de délégation de pouvoir de la directrice générale pour accorder des remises gracieuses. Il était de 5 000 euros jusqu'à présent et il passerait à 10 000 euros, avec un compte rendu annuel au conseil d'administration sur les remises gracieuses attribuées par délégation par la directrice générale.

M. COSTE indique que la CFDT n'est pas convaincue par cette mesure, alors que les instituts régionaux de formation (IRF) sont de création récente. Il semble important que le conseil d'administration soit informé des remises consenties à des établissements partenaires privés, remises qui se feront sur fonds publics.

La CFDT n'est pas favorable au doublement du seuil, elle souhaite disposer d'un panorama le plus précis possible de l'état des éventuelles créances de ces établissements privés.

M. LAAROUSSI explique que la FSU reconnaît que la proposition peut s'entendre. Ces dernières années, les remises gracieuses étaient en effet rarement inférieures à 5 000 euros. Il faudrait cependant préciser de quoi il est question exactement : frais de scolarité des familles, remises gracieuses aux établissements... ?

Il y a également un problème de délégation à l'IRF. Il faudrait expliquer quel est le rapport entre la formation et les créances des familles, et comment l'IRF peut recevoir délégation du conseil d'administration de l'opérateur public, alors que sa composition n'est absolument pas la même.

M. PEYRAUD souhaite expliquer le sens de cette mesure. Il rappelle qu'il a été indiqué précédemment que le conseil d'administration avait vocation à évoquer des sujets stratégiques et à prendre de la hauteur. La séance est longue pour de bonnes raisons. Il faut que chacun puisse s'exprimer. En revanche, pour des mesures de gestion de l'ordre de 5 000 euros sur un budget total de 1,2 milliard d'euros, il est sans doute possible de considérer que la directrice générale est suffisamment responsable. L'information du conseil est préservée, elle aura lieu une fois par an. Rien ne sera caché aux administrateurs, il s'agit seulement d'une mesure de simplification.

M. Serge FAURE indique que l'UNSA est plutôt favorable au relèvement du seuil des remises gracieuses, à condition qu'un travail de fond soit mené pour améliorer l'efficacité du traitement de ces demandes. Tous les établissements ont des demandes de remises gracieuses qui datent de plusieurs années et qui ne sont pas traitées. Lorsque les familles ne reçoivent pas de réponse au bout de plusieurs semaines, elles considèrent que c'est acquis.

M. SOLDAT ne comprend pas pourquoi les demandes de remise gracieuse sont présentées pour avis en conseil des affaires administratives et financières (CAAF) de chaque institut régional de formation.

Mme FAYET indique que pour les créances relevant de l'IRF, il y a un passage en CAAF en amont de la présentation à la directrice générale de l'Agence.

M. SOLDAT estime qu'un problème se pose. Il n'est pas seulement question de relever le plafond de 5 000 à 10 000 euros. Il est également question des contributions à l'IRF. Deux choses différentes sont mélangées, ce qui ne convient pas à la FSU.

Mme FAYET rappelle que l'extension de la possibilité d'émettre des remises gracieuses aux établissements qui font l'objet d'une facturation avait été ouverte par la délibération de 2023.

Dans le cadre de la création des instituts régionaux de formation, la directrice générale disposait donc déjà d'une compétence pour accorder des remises gracieuses aux établissements. Le conseil d'administration était sollicité pour les remises supérieures à 5 000 euros. Il n'y a pas de nouveauté par rapport à ce qui a déjà été acté.

Le Président rappelle que si la délibération est adoptée mais n'est finalement pas jugée probante, il sera toujours possible de revenir à la situation antérieure, ou bien de rehausser demain ce seuil.

Il note le souhait que le conseil d'administration se concentre sur des points plus substantiels.

Il soumet au vote la délibération. Il rappelle que celle-ci prévoit bien une information au CA.

*Le conseil d'administration adopte la délibération par 21 voix pour, 4 voix contre et 6 abstentions.*

#### **IV. Soutien aux familles boursières françaises du Liban (Délibération)**

M. VALERY indique que la délibération proposée concerne uniquement l'année scolaire 2023/2024, qui s'achève dans quelques jours.

Face à la crise économique que connaît le Liban, les établissements de l'enseignement français à l'étranger implantés dans ce pays ont été dans l'obligation de demander aux familles des contributions complémentaires en dollars, en sus des droits de scolarité actés en livres libanaises, afin de rémunérer les personnels mais aussi de régler les factures de fonctionnement désormais exprimées exclusivement en dollars.

Le conseil d'administration de l'AEFE du 29 juin 2023 avait autorisé l'utilisation d'une enveloppe spécifique exceptionnelle prise sur la subvention versée par le programme 151 pour les bourses scolaires pour un montant plafonné à 2 millions d'euros afin de venir en aide aux familles françaises boursières. En effet, la contribution en dollars n'avait pu être intégrée au calcul des bourses. C'est pourquoi cette mesure ne touchait que les élèves boursiers français au Liban.

Cette enveloppe a permis de verser, sur une base forfaitaire maximum de 2 000 dollars par élève concerné, une aide pour solde de tout compte aux établissements accueillant des élèves boursiers français sur le territoire libanais.

Le recours à ce dispositif a permis de maîtriser l'enveloppe budgétaire arrêtée en conseil d'administration. Le montant total attribué au titre de cette délibération du 29 juin 2023 se porte à 1 835 948,11 euros. L'AEFE sollicite le conseil d'administration pour répartir le solde de l'enveloppe non utilisé (soit 164 051,89 euros) afin de réduire le reste à charge des familles pour lesquelles le montant de la contribution complémentaire dépasse les 2 000 dollars. Ce solde sera réparti entre les élèves concernés au prorata des restes à charges, pour les familles françaises boursières au Liban. Il ne permettra cependant pas de couvrir l'intégralité de ces restes à charges car, après utilisation de ce solde, ils sont évalués pour les établissements à 36 551,44 euros.

M. SOLDAT indique que la FSU soutient la démarche mais un souci se pose car il y a un fléchage sur le programme 151 alors que celui-ci est un tout, concernant de manière générale l'aide à la scolarité.

De plus, il y avait un refus d'appliquer au personnel de l'AEFE les règles qui s'appliquent à eux : le versement des frais de scolarité ne doit pas se faire avant la perception de l'avantage familial. La définition de celui-ci est cependant perturbée par ces sommes en dollars.

Le Président soumet au vote la délibération.

*Le conseil d'administration adopte la délibération à l'unanimité.*

#### **V. Budget rectificatif n°1 (Délibération)**

Mme BETRENCOURT indique que le projet de budget rectificatif qui est présenté comprend les principales variations suivantes par rapport au budget initial :

- L'actualisation des prévisions de recettes en fonction des notifications des subventions pour charge de service public, des annulations de crédits afférentes et des estimations de recettes propres des EGD ;
- L'ajustement des crédits des services centraux en fonction de l'actualisation des recettes (subventions et recettes propres) ;
- L'ajustement des crédits de fonctionnement et de masse salariale des EGD ;
- Les ajustements des crédits d'investissement en fonction des avancées des différents projets immobiliers et informatiques de l'Agence ;
- L'actualisation des flux financiers internes, Services centraux et EGD.

S'agissant de l'évolution des recettes, certaines lignes sont en baisse car la subvention pour charge de service public est en diminution. D'autres financements dans les services centraux permettent d'atténuer quelque peu cette baisse des recettes. Il y a une forte augmentation des recettes propres dans les EGD. Au final, l'augmentation des recettes atteint 17,6 millions d'euros.

Concernant les dépenses, la plus importante est celle relative à la masse salariale des Services centraux, qui regroupe tous les détachés. Elle n'évolue pas car la campagne se termine et il est difficile d'avoir un retour complet au BR1 sur les personnes réellement affectées. Plus d'informations seront disponibles dans les prochaines semaines et le chiffre pourra être actualisé dans le BR2.

En termes de fonctionnement, les Services centraux connaissent une baisse des crédits, notamment en CP. La baisse de la subvention a fait l'objet d'une reprogrammation de certaines dépenses. Tous les services ont analysé leurs projets pour voir comment ils pouvaient les aménager ou les décaler afin d'être en mesure d'absorber cette baisse en cours de gestion.

Les crédits d'intervention ne bougent pas à ce stade. Les premières remontées de la CNB étaient plus basses que ce qui avait été notifié au moment du vote préalable. La CNB2 est attendue avec la deuxième vague de demandes (demandes complémentaires, recours gracieux...) pour ajuster le cas échéant ces crédits.

Les crédits d'investissement sur les Services centraux augmentent quasi uniquement du fait des projets numériques, et notamment du logiciel Scola dont la livraison est attendue en fin d'année civile.

Pour les EGD, le fonctionnement augmente beaucoup plus, tout comme l'investissement. C'est lié à l'ajustement des recettes des établissements. Sur le personnel, la progression est due à la campagne d'emploi des PDL réalisée en avril et qui donne lieu dans certains cas à des augmentations des plafonds d'emplois.

Le total des variations (principalement sur les CP) s'élève à 34,6 millions d'euros.

La situation de l'Argentine est particulière du fait des fluctuations très importantes de la monnaie et de l'hyperinflation que connaît ce pays. Une bonne partie des augmentations de crédit sont liées à Buenos Aires.

La masse salariale ne connaît pas d'évolution en ETPT, ni en consommation sur les détachés, ni sur les personnels du siège. L'essentiel de l'évolution de 13 millions d'euros concerne les personnels de droit local dans les EGD.

A ce stade, l'évolution du solde budgétaire n'évolue pas entre le BI et le BR1 pour les Services centraux. Pour les EGD, il varie de près de 17 millions d'euros.

Il convient de préciser que la mise en veille du lycée de Niamey représente près de 4 millions d'euros. C'est un coût essentiellement *one shot*, le licenciement de PDL conduisant au paiement d'indemnités. Il y a également le paiement d'un certain nombre de factures pour apurer la situation. Il ne restera à payer sur les prochaines années que le contrat de gardiennage des locaux, qui ne devrait pas dépasser les 100 000 ou 150 000 euros.

Dans ce BR1, le résultat patrimonial reste excédentaire malgré l'évolution négative car il était élevé. Le fonds de roulement connaît une variation de 22 millions d'euros. Il se stabiliserait à près de 317 millions d'euros, avec une trésorerie d'environ 284 millions d'euros.

Le Président remercie Mme BETRENCOURT pour cette présentation synthétique. Les éléments détaillés figurent dans le dossier transmis.

Mme CONWAY-MOURET demande d'où provient principalement l'augmentation des recettes des EGD.

Mme BETRENCOURT explique qu'une partie importante provient de l'Argentine, où les droits de scolarité ont augmenté de près de 30 % tous les trois mois, compte tenu de l'hyperinflation et de la dévaluation de la monnaie du pays. Il y a également eu des actualisations. Le BI est construit sur des hypothèses de rentrées mais de bonnes surprises peuvent apparaître.

Mme SCHERER-EFFOSSE précise que le point important en Argentine est le taux de change. Il y a des augmentations en monnaie locale mais elles sont comptabilisées avec un taux de chancellerie ancien, qui n'a plus rien à voir avec la réalité.

Mme BETRENCOURT souligne que l'impact de l'Argentine sur ce BR est tellement visible qu'un encadré a été fait sur le sujet dans la note remise.

Mme CHAUDIN dénonce les conséquences sur le budget de l'opérateur des annulations de crédits. Celles-ci sont présentées comme quasiment normales, ce qui n'est absolument pas le cas. L'Agence avait déjà fortement souffert des annulations de crédits en 2017 et elle ne s'en est toujours pas relevée. Les atteintes se poursuivent.

L'ensemble de ces baisses suscite l'inquiétude. La capacité d'autofinancement passe de 56 à 36 millions d'euros et le tableau de la situation patrimoniale est plus qu'inquiétant.

Dans le même temps, aucun projet sérieux pour les dossiers concernant le personnel n'est mis en place. Celui sur la réforme de l'avantage familial est enterré, celui sur l'ISVL prévoit des baisses de niveau dans de nombreuses zones qui sont déjà en souffrance, et il y a aussi le dossier des indemnités statutaires pour les personnels détachés. L'Agence continue à prendre des risques importants sur tous ces dossiers.

Les indemnités statutaires avaient été programmées en CSA d'Agence il y a deux ans afin que le résultat du travail puisse être présenté au CSA de juin 2024. Rien n'a été fait, le sujet est reporté à

juin 2025. Ces indemnités reviennent de droit aux personnels concernés, elles doivent être budgétisées. Les instances décisionnaires de l'Agence doivent se coordonner pour enfin traiter la question en respectant ce nouveau calendrier.

Mme CHAUDIN demande par ailleurs ce que sont les « divers flux » qui apparaissent en page 12 et représentent près de 3 millions d'euros.

Elle s'interroge également sur les frais de fonctionnement des bureaux IEN, CDAEFE et COCAC adjoint, qui représentent près de la moitié de la dépense de IRF.

M. OPRITESCU remercie les services pour ce budget rectificatif n°1. Il prend bonne note de l'évolution des recettes et des dépenses, en lien notamment avec la situation en Argentine et, dans une moindre mesure, au Niger.

Concernant la diminution de la subvention pour charge de service public, elle est la conséquence de l'annulation des crédits du mois de février. Cette dernière concerne l'ensemble des programmes des ministères. Toutes les subventions aux opérateurs ont été touchées. L'impact sur l'AEFE a été le plus réduit possible. L'Agence a été proportionnellement moins touchée.

M. COSTE remercie la direction des affaires financières pour la qualité de sa présentation. La CFDT s'était opposée au budget initial car l'augmentation de 8 millions d'euros du programme 185 ne suffisait même pas à compenser la hausse de la masse salariale sous plafond d'emplois, de 22 millions d'euros.

La CFDT déplore la coupe budgétaire de 3,5 millions d'euros sur les crédits du programme 185. Elle votera donc contre ce BR1 qui vient dégrader la situation du budget initial en termes de financements publics et qui ne prévoit aucune revalorisation de tous les personnels en contrat local, détachés ou dans les services centraux, malgré le contexte d'inflation.

Mme BETRENCOURT indique à Mme CHAUDIN qu'elle ne dispose pas des éléments pour expliquer ce que sont les 2,95 millions d'euros de « divers flux ». Elle apportera une réponse écrite.

Mme CHAUDIN rappelle qu'elle souhaite également une explication sur les frais de fonctionnement des bureaux IEN, CDAEFE et COCAC adjoint.

Le PRESIDENT assure que l'Agence apportera des réponses sur ces deux points.

Il soumet la délibération au vote.

*Le conseil d'administration adopte la délibération par 21 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions.*

## **VI. Ecole de Téhéran – Prise en charge de frais exceptionnels (Délibération)**

Mme DUTERTRE indique que, compte tenu des incertitudes sur la situation sécuritaire en Iran, sur avis de l'officier de sécurité du poste diplomatique, le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères a demandé le 12 avril 2024 que les ayants-droits des personnels titulaires quittent le territoire iranien sous 24 heures.

Cette décision a été levée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères le 23 avril et les ayants-droits concernés sont revenus en Iran peu après.

L'AEFE a appliqué des mesures de sécurité identiques pour ses personnels exerçant à l'école française de Téhéran, établissement conventionné avec l'Agence.

Il est proposé au conseil d'administration de décider de prendre en charge les frais de rapatriement en France des ayants-droits des personnels concernés ainsi que leur retour en Iran.

Le nombre total de personnes concernées s'élève ainsi à deux personnes (une conjointe, un enfant). Le coût prévisionnel de cette mesure est d'environ 2 500 euros.

Le PRESIDENT soumet au vote la délibération.

*Le conseil d'administration adopte la délibération à l'unanimité.*

## **VII. Ecole de Téhéran – Changement de statut (Délibération)**

M. PEYRAUD rappelle que la situation en Iran est très particulière. Il existe des tensions depuis des années entre Paris et Téhéran mais elles se sont exacerbées ces derniers mois.

Les autorités iraniennes ont émis une injonction à ne plus scolariser les enfants iraniens à l'école française de Téhéran. Il n'y avait pas d'autre choix que d'obtempérer sous peine de fermeture de l'établissement. Les effectifs ont chuté.

L'établissement doit néanmoins être préservé, il ne faut pas le fermer. Son statut de conventionné n'est plus adapté, compte tenu des pressions exercés sur les parents d'élèves. Ils se mettent en danger et ils ne souhaitent plus exercer ces responsabilités, ce qui est bien compréhensible. Finalement, la seule solution trouvée a été de passer l'établissement en gestion directe. Il semble important de le sauver car il scolarise encore quelques enfants français et tiers, et peut-être qu'un jour le dispositif pourra évoluer.

M. VALERY précise que l'école française a été contrainte de désinscrire 214 élèves à la dernière rentrée et de refuser plus d'une cinquantaine de nouvelles inscriptions alors que la rentrée avait déjà débuté. Les autorités ont seulement accepté de laisser inscrits des élèves de Terminale afin qu'ils puissent passer leur baccalauréat.

82 élèves sont encore inscrits, dont 13 % d'élèves français seulement. Les membres de l'association gestionnaire ont quasiment tous démissionné et quitté le pays. Seul le président actuel, qui n'est plus en Iran, a accepté de poursuivre sa mission pour une dernière année le temps de trouver une alternative administrative.

Lors de l'assemblée générale du 13 juin, il a été proposé à l'ensemble de la communauté scolaire de passer l'établissement en gestion directe. Les parents ont approuvé cette proposition, qui serait appliquée au 1<sup>er</sup> septembre 2024, c'est-à-dire en cours d'exercice budgétaire, ce qui complexifie la mise en œuvre.

Mme BETRENCOURT indique que le budget de Téhéran n'est pas prévu dans le budget rectificatif qui a été présenté puisque le passage en EGD interviendrait au 1<sup>er</sup> septembre. Les autorisations d'engagement et crédits de paiement – essentiellement en fonctionnement et en personnel – ont cependant été estimées afin de permettre à l'établissement de fonctionner à cette date. Quant aux recettes, elles s'élèveraient à 266 000 euros. Un arrêté comptable au 31 août 2024 sera réalisé.

Pour l'instant, il est proposé au conseil d'administration de voter un budget a minima pour permettre à l'établissement de fonctionner jusqu'au BR2, lorsque plus d'informations seront disponibles et que le budget pourra être ajusté plus précisément pour la fin de l'année.

Le PRESIDENT constate qu'il s'agit d'une situation d'urgence, grave et exceptionnelle.

M. SOLDAT apprécie toujours un passage en EGD, même si dans ce cas les conditions sont exceptionnelles et guère positives. Néanmoins, le passage en EGD ne permettra pas de résoudre le problème des effectifs.

La FSU s'abstiendra car la première mesure prise par l'Agence a été de fermer des postes. Il reste deux postes de détachés dans le 2<sup>nd</sup> degré et aucun dans le 1<sup>er</sup> degré. Ce n'est pas un signe de soutien à l'établissement. Le maintien de celui-ci est évidemment important mais il doit être accompagné de moyens en personnels. Les supports de détachés vont de pair avec l'existence d'un établissement en gestion directe.

Mme SCHERER-EFFOSSE précise que cet EGD sera le plus petit jamais connu.

M. Serge FAURE rejoint les remarques de M. SOLDAT. Le maintien des détachés malgré la faiblesse des effectifs aurait constitué un signal de soutien fort. Cependant, l'UNSA-Education soutient sans réserve le passage de cet établissement en EGD pour le sauver.

Il suppose que les élèves qui restent sont principalement des enfants de diplomates.

Mme SCHERER-EFFOSSE le confirme.

M. Serge FAURE suggère de se rapprocher des partenaires – européens notamment – pour obtenir des dons et accompagner la survie de l'école.

Mme CONWAY-MOURET estime qu'il y a un consensus sur la transformation en EGD mais cette décision doit être accompagnée par une stratégie pour ne pas se retrouver avec un établissement qui risque de coûter très cher sur le plan budgétaire. Elle souhaite savoir si une stratégie est prévue pour soutenir l'enseignement, donc avec des personnels mais peut-être aussi *via* le CNED pour continuer à fidéliser des élèves qui peut-être reviendront ultérieurement s'ils le peuvent.

Mme GERARDIN précise que cette situation a été fortement accompagnée par l'ambassade à Téhéran, notamment pour tous les élèves souhaitant poursuivre leur scolarité française *via* le CNED. C'était très compliqué car la loi iranienne interdit la scolarisation dans un établissement étranger, que ce soit par correspondance ou en présentiel. Une part importante des élèves iraniens a pu s'inscrire malgré tout.

La décision a été prise de maintenir l'établissement ouvert malgré les risques budgétaires encourus car il dispose d'une licence éducative, dont l'obtention est très aléatoire. L'idée est donc de la conserver afin de pouvoir reprendre une dimension normale dès lors que les conditions changeront.

M. VALERY explique que les pertes d'effectifs ont été anticipées en fermant des postes, de préférence dans le 1<sup>er</sup> degré car des recrutements locaux permettaient de pourvoir des places. Les postes de détachés ont été conservés dans le 2<sup>nd</sup> degré sur les disciplines où il était difficile de recruter. Ces mesures répondent également à une stratégie budgétaire.

Mme GERARDIN précise que le lycée français n'est pas le seul établissement étranger en Iran. Ils ont tous été touchés de la même manière.

S'agissant de l'idée de faire contribuer les autres ambassades, tout dépendra du modèle économique qui sera retenu par l'EGD, notamment à travers les frais d'inscription.

Le PRESIDENT comprend que le sujet n'est pas fermé.

Mme GERARDIN le confirme.

Le PRESIDENT soumet au vote la délibération, qui autorise la directrice générale à négocier avec l'association gestionnaire, à préparer toutes les décisions nécessaires au changement de statut et à demander l'inscription de l'école sur la liste des établissements placés en gestion directe auprès de l'AEFE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024. L'article 4 de cette délibération fait aussi une première estimation de l'impact budgétaire pour l'Agence.

Le conseil d'administration aura l'occasion de revenir sur les prochaines étapes. La directrice générale pourra rendre compte du résultat de ses démarches.

*Le conseil d'administration adopte la délibération par 28 voix pour et 3 abstentions.*

### **VIII. Lycée Niamey – Prise en charge de frais exceptionnels (Délibération)**

M. VALERY indique que depuis le début de l'année scolaire, l'établissement fonctionne à distance. Il faut gérer les examens de fin d'année des élèves de 3<sup>ème</sup>, 1<sup>ère</sup> et Terminale. Il est proposé qu'ils les passent au lycée français de Lomé, au Togo, et que les coûts de transport aérien soient pris en charge de manière exceptionnelle, pour les élèves dont la famille est à jour du paiement des frais de scolarité. Les familles avanceront les frais et seront remboursées à 100 % par l'établissement, déduction faite des éventuelles aides perçues par les élèves boursiers grâce à l'association « Fr' Entraide ». 60 élèves sont concernés pour un coût de l'ordre de 40 000 euros. Pour l'hébergement, tous les élèves ont pu être accueillis au sein des familles des élèves de Lomé.

M. EL ALAOUI entend que les seuls bénéficiaires seront les élèves dont la famille est à jour des frais de scolarité.

Mme SCHERER-EFFOSSE le confirme.

M. EL ALAOUI juge discriminatoire de ne pas permettre à tous les élèves de passer leurs examens. Les enfants se trouvent pris en otage par la faute de leurs parents.

M. SOLDAT note que l'intitulé de ce point n'était pas explicite, ne permettant pas de savoir quels étaient les frais exceptionnels pris en charge. C'est maintenant plus clair. Il regrette également que des élèves soient pénalisés dans une telle situation.

Il souligne par ailleurs que le conseil d'administration devra adopter à un moment une délibération pour permettre la prise en charge des personnels quand ils pourront retourner sur place récupérer leurs affaires. Il faudra sinon prévoir une indemnisation. Des difficultés risquent de se poser avec les personnes qui ne seront plus des personnels de l'AEFE.

M. EL ALAOUI suggère que l'aide de l'association « Fr' Entraide » soit utilisée pour les élèves dont la famille ne serait pas à jour des frais de scolarité.

M. Serge FAURE ajoute qu'il faut s'assurer qu'aucun élève ne sera empêché de passer ses examens. Des caisses de solidarité pourraient être mises en place. Il est certain que le recouvrement des impayés pour les élèves de Terminale sera quasiment impossible.

Mme BABILLON regrette que le passage des examens soit conditionné à la situation des parents, alors que les élèves se trouvent déjà dans une situation complexe.

Mme SCHERER-EFFOSSE maintient la délibération telle qu'elle est proposée.

Le PRESIDENT note qu'il faut éviter les effets d'aubaine. La délibération fixe un principe de bonne gestion mais il est possible de faire confiance à l'intelligence collective. Sur place, les situations individuelles pourront être étudiées avec bienveillance.

Il soumet au vote la délibération.

*Le conseil d'administration approuve la délibération à l'unanimité.*

#### **IX. Projet de transactionnel – Lycée de Londres (Délibération)**

Mme MOUSSY annonce un projet transactionnel pour éteindre un conflit potentiel entre un PDL et l'EGD. L'agent s'engage à ne pas faire de publicité négative et à ne pas agir contre le lycée. Le montant de cet accord s'élève à 1 812 euros.

M. SOLDAT indique que la FSU s'abstiendra. Il n'est pas possible de se prononcer sur un tel dossier, alors que la note de présentation se termine par la phrase : « *Cet agent s'abstient ou s'abstiendra de porter cette affaire devant les tribunaux et notamment d'invoquer toute discrimination en raison de ses origines* ».

Mme MOUSSY reconnaît que la rédaction est sans doute maladroite mais il s'agit bien d'un contentieux disciplinaire.

Mme SCHERER-EFFOSSE précise que les protocoles transactionnels font partie des prérogatives du conseil d'administration. C'est pourquoi celui-ci lui est soumis.

Mme MOUSSY précise que le dossier a été vu avec un avocat de droit local.

Le PRESIDENT entend que la phrase relative à une discrimination n'est pas appropriée. Il comprend cependant qu'il s'agit d'un contentieux disciplinaire. Il remarque que le montant de la transaction reste limité.

Il appelle l'Agence à ce qu'il n'y ait pas une multiplication de ces dossiers apportés au conseil d'administration, qui doit alors se prononcer sur des situations qu'il ne connaît pas. Ce n'est pas idéal.

Il soumet la délibération au vote.

*Le conseil d'administration adopte la délibération avec 25 voix pour et 6 abstentions.*

#### **X. Exonération de frais d'internat pour les PDL de l'établissement de Meknès – Autorisation donnée à la directrice générale (Délibération)**

M. VALERY rappelle ce qu'est le groupement de gestion de Fès-Meknès. L'établissement à Fès va jusqu'à la classe de 3<sup>ème</sup> et l'établissement de Meknès peut accueillir ces élèves de Fès en classes de 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> et Terminale. Compte tenu de la route entre ces deux villes, les élèves peuvent être accueillis en internat dans l'établissement de Meknès.

Le lycée Paul Valéry de Meknès pratique une exonération de 85 % des frais d'internat au bénéfice des enfants des personnels de droit local de l'établissement régional en respectant certaines conditions. Les personnels agents de droit local des établissements du groupement de gestion recrutés en CDD de 12 mois et sur un contrat établi pour une quotité de service supérieure ou égale à 50 % d'un temps complet ou en CDI (quelle que soit la quotité de service) bénéficient d'une exonération de 85 % sur les frais d'internat annuels de leurs enfants sous réserve que leur conjoint, père ou mère des enfants, n'exerce pas en qualité de fonctionnaire titulaire détaché auprès de l'AEFE. Si la durée de leur contrat est inférieure à 12 mois, l'exonération est acquise uniquement sur la durée du contrat.

Suite à l'adoption de la délibération n°08/2023 du 14 mars 2023, relative aux principes applicables à la fixation des droits de scolarité, des droits d'examen et autres tarifs applicables dans les établissements d'enseignement français à l'étranger en gestion directe et les instituts régionaux de formation placés en gestion directe, cette exonération doit dorénavant faire l'objet d'une délibération du conseil d'administration de l'Agence.

Il est proposé ce jour une régularisation de cette délibération.

En l'absence de remarques, le PRESIDENT soumet au vote la délibération.

*Le conseil d'administration adopte la délibération par 30 voix pour et 1 voix contre.*

#### **XI. Détermination des taux annuels de participation à la rémunération des résidents et détachés (PRRD) des établissements de Niamey et Pondichéry (Délibération)**

M. VALERY explique que les établissements conventionnés et en gestion directe participent à la prise en charge des personnels résidents et détachés d'enseignement, d'éducation et d'administration qui leur sont affectés au travers du paiement de la participation à la rémunération des personnels résidents et détachés (PRRD).

Le conseil d'administration par délibération n°31/2019 du 26 novembre 2019 a autorisé la directrice de l'AEFE à modifier le taux de participation dans la limite d'une variation de +/- 5 points. Au-delà de 5 points de variation, l'approbation du conseil d'administration est requise.

Pour rappel, la délibération 38/2023 approuvée par le conseil d'administration du 28 novembre 2023 a acté les variations de taux concernés pour l'année 2024.

Dans une logique de pilotage budgétaire pluriannuel des établissements, ainsi que dans un souci de transparence vis-à-vis des établissements, les taux de PRRD des EGD ont également été fixés pour la période 2025-2027. Le même travail est en cours pour les établissements conventionnés.

La délibération présentée porte sur deux établissements en gestion directe. Le premier est celui de Niamey. Compte tenu de la mise en veille de l'établissement à compter de la rentrée 2024, il est proposé de transformer les postes actuellement à « coût participatif » et à « coût complet » en postes à « coût nul » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, ce qui permet de maintenir un taux de PRRD à 50 % sur la période tout en ne facturant plus cette contribution annuelle à l'établissement, à l'exception de l'ISVL pour laquelle il est également proposé une annulation pour l'année 2024.

Sous réserve de son approbation par le conseil d'administration, cette mesure engendrerait une absence de facturation sur l'année 2024 pour un montant global de 687 400 euros (dont 248 000 euros au titre de l'ISVL).

La deuxième mesure concerne l'établissement de Pondichéry pour les années 2026 et 2027. Le taux de PRRD de cet établissement est fixé à 0 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Depuis lors, le taux a été maintenu à 0 % compte tenu des recettes en diminution importante du fait de la chute des effectifs (-50 % en 10 ans). On observe néanmoins une inversion de tendance depuis 2020, voire une légère hausse de 4 % en 4 ans.

C'est pourquoi il est proposé de réaugmenter progressivement le taux de PRRD à 15 % dès 2026, puis à 20 % en 2027.

Enfin, pour information, la variation des taux de PRRD de +/- 5 points des établissements conventionnés pour la période 2025/2027 sera présentée au prochain conseil d'administration de novembre.

Le PRESIDENT note que la délibération porte sur deux sujets distincts, pour lesquels l'avis des administrateurs peut être différent. Il est donc possible de procéder à deux votes.

M. COSTE confirme que la CFDT a deux avis différents divergents. Elle est favorable à la mesure sur Niamey et défavorable à celle sur Pondichéry. Ce dernier établissement connaît en effet une légère embellie mais la décision se ferait au détriment des personnels recrutés locaux. Dans un contexte budgétaire tendu, une mesure très défavorable pour eux a été prise dans le calcul déterminant le montant de la pension qu'ils percevront pour solde de tout compte quand ils feront valoir leurs droits à la retraite. Malgré leurs demandes, l'établissement n'est toujours pas revenu sur cette mesure inacceptable. De même, une hausse des rémunérations de ces personnels est attendue. De ce fait, la CFDT juge essentiel de maintenir la PRRD en l'état pour cet établissement.

Mme CHAUDIN demande si l'augmentation progressive prévue en 2026 et 2027 interviendra au mois de septembre ou de janvier.

Mme BETRENCOURT répond qu'à Niamey, le passage à coût nul a été prolongé jusqu'en janvier 2024. Pour Pondichéry, il s'agit d'un rythme normal.

Le PRESIDENT propose de voter séparément les deux parties de la délibération.

Il soumet au vote la première partie relative à Niamey.

*Le conseil d'administration rend un avis favorable à l'unanimité.*

Le PRESIDENT soumet au vote la seconde partie relative à Pondichéry.

*Le conseil d'administration rend un avis favorable par 30 voix pour et 1 voix contre.*

## **XII. Admission en non-valeur (Délibération)**

Mme ARNAUD indique que quatre dossiers sont présentés, dont trois concernent des droits de scolarité et le quatrième une prestation de service pour le lycée Pierre Mendès-France de Tunis. Le montant des créances s'échelonne entre 6 500 et 23 000 euros. Dans trois cas, les débiteurs sont devenus insolvable. Dans le dernier cas, le coût d'une procédure serait disproportionné par rapport au montant de la créance. Les éléments détaillés ont été transmis.

En l'absence de questions, le PRESIDENT soumet la délibération au vote.

Il constate que Mme CONWAY-MOURET a quitté la séance Mme MONTINARD porte sa procuration.

*Le conseil d'administration approuve la délibération à l'unanimité.*

## **XIII. Remises gracieuses (Délibération)**

Mme BETRENCOURT explique qu'une première demande de remise gracieuse concerne le lycée français de Tananarive. Elle émane d'une famille ayant scolarisé son enfant depuis 2018. Elle avait déposé une demande de bourse qui n'avait pas été acceptée pour incomplétude des pièces. Sa situation s'est cependant dégradée et la famille est devenue boursière. Elle doit des arriérés au lycée mais le dossier ne montre aucun facteur permettant d'envisager un remboursement.

Les six autres délibérations concernent le lycée français de Varsovie et des familles ukrainiennes en difficulté qui y ont scolarisé leurs enfants depuis la guerre.

Le PRESIDENT soumet la délibération au vote.

*Le conseil d'administration approuve la délibération à l'unanimité.*

M. SOLDAT tient à signaler les conséquences pour l'Agence de la parution tardive des arrêtés (avantage familial des personnels, ISVL/ICCVL). Il est anormal qu'un arrêté de janvier paraisse en mai. Pendant ce temps, les personnels perçoivent l'ISVL selon l'ancien niveau et ensuite ils doivent payer des compensations en cas de baisse. C'est aussi du travail supplémentaire pour les services. Il faut respecter le calendrier. La FSU a conseillé aux personnels concernés de demander un recours gracieux pour obtenir un échelonnement.

#### **XIV. Dons et legs 2024 (Délibération)**

Mme BETRENCOURT annonce que la fondation lycée français des Pays-Bas a versé la somme de 35 100 euros pour contribuer au financement d'un ensemble d'actions pédagogiques qui se sont déroulées au sein de l'établissement. Le montant de ce don étant supérieur à 5 000 euros, le conseil d'administration doit se prononcer sur son acceptation.

Le PRESIDENT soumet la délibération au vote.

*Le conseil d'administration approuve la délibération à l'unanimité.*

#### **XV. Questions diverses (Information)**

Le PRESIDENT précise que les 42 questions diverses ont été prises en compte jusqu'au 10 juin 2024 à midi. Les réponses écrites ont été déposées sur la plateforme à compter du 19 juin.

Il demande si les réponses écrites apportées appellent des précisions.

M. SOLDAT estime que la réponse à la question 1.3 sur la plate-forme de recrutement est partielle. Des échanges complémentaires avec les services seront demandés.

Le PRESIDENT prend note de ce constat, qu'il partage.

**Émetteur de la question : Hélène Conway-Mouret**

##### **Sujet n° 1.1 :**

L'AEFE accorde des bourses sur la base de tarifs exprimés en monnaie locale. L'AEFE ne devrait-elle pas quel que soit le taux de change couvrir le montant des bourses sur le montant exprimé initialement en monnaie locale de façon à ce que les bourses soient couvertes à 100 % et éviter les pertes de change pour les familles ?

##### **Réponse :**

Comme le prévoit le point 10.3 de l'instruction, la perte ou le gain au change est à supporter par les établissements et non par les familles. Par ailleurs l'AEFE est tenue de respecter l'enveloppe budgétaire qui lui est allouée chaque année sur le programme 151 par la DFAE.

**Emetteur de la question : Sgen-CFDT**

##### **Sujet n° 1.1 :**

L'Agence a lancé un appel d'offres pour confier à une société privée, une étude sur les possibilités d'implantation des établissements partenaires... Quel est le coût de cette externalisation ?

## **Réponse :**

Dans le cadre du développement des pays identifiés « cibles » par le MEAE, l'AEFE a lancé des marchés pour identifier des cabinets capables d'accompagner l'AEFE et les postes diplomatiques sur le potentiel, la réglementation et les éventuelles contraintes de ces pays pour l'implantation d'établissements. Après une première étude test, la consultation a été allotie par pays. Le contenu de ces appels d'offres a été consultable par tous sur la plateforme PLACE des marchés publics. La publicité a été faite selon la procédure la plus exigeante au niveau de la commande publique. Les premiers marchés ont été attribués pour l'Inde, l'Égypte, la Côte d'Ivoire, les Émirats Arabes Unis, l'Arabie Saoudite, le Brésil et le Mexique. D'autres études sont en cours de lancement ou seront lancées dans l'année.

A ce jour, le coût de chaque étude oscille entre 6 000 et 20 000 euros TTC.

## **Emetteur de la question : FSU et Sgen-CFDT**

### **Sujets n° 1.3 et 1.4 :**

1.3 : Une plate-forme élaborée au sein de la DDAR (SADR) nous a été présentée. Elle donnera un service gratuit à l'ensemble des établissements, y compris partenaires.

La FSU souhaite savoir quel est le coût de réalisation de la plate-forme, le coût de sa maintenance, le coût en termes d'emplois budgétaires.

1.4 : Quel est le coût de la plate-forme de recrutement des personnels recrutés locaux ?

## **Réponse :**

Le choix de la plateforme de recrutement des personnels recrutés locaux a été réalisé dans le cadre des procédures de marchés publics. La plate-forme retenue, Digital Recruiters, est spécialisée dans le recrutement de personnels pour des entités multisites, elle propose une solution clé en main que l'équipe en charge du projet au sein de l'AEFE paramètre pour qu'elle s'adapte aux spécificités du réseau.

Le coût annuel d'utilisation se situe entre 35 000 et 45 000 euros TTC en fonction du nombre de candidatures qui seront publiées sur le site.

## **Emetteur de la question : FCPE**

### **Sujet n° 1.5 :**

Ecole inclusive :

1/ Quelles vision et stratégie menées par l'AEFE pour le développement d'une vraie école inclusive dans le réseau ?

2/ Quelle projection pour augmenter et faciliter le détachement d'enseignants référents pour l'école inclusive (EREI) ?

## **Réponse :**

1/ Une note synthétique d'orientation stratégique a été évoquée dans le cadre de l'OBEP. Elle fait actuellement l'objet d'un document de travail qui pourrait être formalisé et diffusé dans le réseau dans le courant de l'année scolaire prochaine.

Selon ce document, inscrit dans le cadre du « CAP 2030 », réaffirmer le choix stratégique de « l'école pour tous » suppose de relever au moins 3 grands défis interdépendants :

- Engager une dynamique collaborative de réseau pour une politique inclusive partagée ;
- Renforcer la capacité des établissements à répondre à la diversité des besoins des élèves et des personnels par une démarche qualité adossée à leur projet ;
- Interroger, en fonction de l'environnement local, les notions d'excellence, de réussite, de bien-être comme objectifs du parcours de scolarisation des EBEP et de professionnalisation des personnels.

Pour chacun de ces 3 axes, des actions sont envisagées, notamment dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation inclusive (INSEI) sur la mise en œuvre d'une plateforme collaborative apprenante et professionnalisante.

La question est en outre de savoir si l'école mobilise à bon escient l'ensemble des ressources disponibles pour permettre à chaque EBEP d'accéder à l'excellence et aux réussites auxquelles ses potentialités le prédisposent. C'est le travail coopératif à construire au sein de la communauté scolaire autour de la qualité de l'accueil et de l'offre éducative (Qualinclus EFE) proposée aux EBEP. La première étape de ce travail est la prise de conscience :

- des (dys)fonctionnements ordinaires et quotidiens,
- des dispositifs et procédures adressant aux élèves et à leurs familles des signaux de rejet, d'exclusion ou de discrimination dont il s'agit de mettre à jour les mécanismes,
- de l'insécurité des élèves, des parents, des enseignants et des AESH qui peuvent se sentir démunis.

Ce diagnostic renvoie à la question de l'accessibilité notamment pédagogique. Celle-ci conditionne le bien-être pour bien apprendre, le climat scolaire, dont il s'agit de mieux identifier les paramètres bloquants et facilitants. Ce document de cadrage d'ores et déjà finalisé dans son contenu, fera donc l'objet d'une mise en page la plus adaptée possible à une large diffusion au réseau pour la meilleure appropriation possible par l'ensemble des acteurs.

2/ Cette question a également fait son entrée dans le périmètre de l'OBEP. Les premiers échanges exploratoires se sont tenus avec la DRH, sans qu'il soit pour l'heure possible de s'engager plus avant.

### **Emetteur de la question : FCPE**

#### **Sujet n° 1.6 :**

Ecole inclusive :

Cas des AESH : Nombreuses familles du réseau sont en attente de leur remboursement sur les frais avancés aux AESH, quelle est l'enveloppe budgétaire prévue pour couvrir l'ensemble du réseau ?

#### **Réponse :**

Comme suite à une décision du ministère de tutelle, le budget 2024 alloué par le MEAE pour l'aide au financement des AESH a été portée à 1,89 M€ afin de couvrir les besoins estimés à cette date. Ainsi la répartition des crédits du programme 151 alloués aux aides à la scolarité fera l'objet sur cette base d'un rééquilibrage en gestion de l'activité « bourses scolaires » vers l'activité « AESH ». Cette nouvelle

répartition des crédits opérée par la DFAE vise à maintenir un niveau de prise en charge indifférencié à hauteur de 100 % pour les familles boursières comme pour les familles non boursières.

**Emetteur de la question : FAPEE**

**Sujet n° 1.7 :**

Quelle solution l'AEFE envisage-t-elle de proposer pour mettre en adéquation le budget destiné aux bourses AESH avec les besoins exprimés, en très forte augmentation ?

**Réponse :**

L'AEFE ne détermine pas le montant de l'enveloppe d'aide à la prise en charge des AESH. Le MEAE a alloué cette année un budget de 1 417 500 €. Bien que réévalué à la hausse par rapport à l'exercice précédent, il n'est pas suffisant pour répondre favorablement à l'ensemble des demandes déposées par les familles en 2023/2024 et en 2024 pour le rythme sud.

La DFAE a adressé le 17 juin à l'AEFE une notification autorisant une répartition des crédits du programme 151 permettant un rééquilibrage en gestion de l'activité « bourses scolaires » vers l'activité « AESH ».

Cette répartition des crédits opérés par la DFAE vise à maintenir un niveau de prise en charge indifférencié à hauteur de 100 % pour les familles boursières comme pour les familles non boursières. L'enveloppe « AESH » est ainsi portée à 1,89 M€.

**Emetteur de la question : FAPEE**

**Sujet n° 1.8 :**

Quand sera mis en place le groupe de travail sur l'avenir des bourses scolaires et des bourses AESH demandé par la FAPEE ?

**Réponse :**

L'AEFE avait annoncé la tenue d'un groupe de travail. Il n'a pu se tenir du fait des différentes consultations avec la DFAE et il fallait attendre l'arbitrage ministériel afin de pouvoir se réunir avec les éléments actés par la tutelle.

L'agence souhaite pouvoir tenir ce groupe de travail au cours du second semestre 2024.

**Emetteur de la question : FAPEE**

**Sujet n° 1.9 :**

Deux établissements gestionnaires, au moins, n'ont reçu aucun versement de bourses scolaires pour l'année 23/24, ce qui impacte dangereusement leur budget, il n'y a aucun retour du service de l'aide à la scolarité, comment expliquer cette situation ?

**Réponse :**

L'activité annuelle de la sous-direction de l'aide à la scolarité a été grandement perturbée par la cyberattaque. De plus, le développement de la nouvelle application SCOLA a impacté l'activité de ses agents.

Malgré ce contexte compliqué, la SDAS essaie de répondre aux sollicitations qui lui sont adressées et fait au mieux pour résorber le retard pris. La DDAR et la DAF ont mis en place un dispositif de soutien à la sous-direction.

Toutefois, il faut noter que de nombreux versements sont en retard car les établissements n'ont pas fourni leur compte rendu d'utilisation du versement précédent. Or il s'agit d'un préalable indispensable. La SDAS reçoit encore à l'heure actuelle des documents qui auraient dû parvenir à l'AEFE en juillet et août 2023.

**Emetteur de la question : FAPEE**

**Sujet n° 1.10 :**

Où en est l'audit de la MLF et qu'en est-il de l'aide exceptionnelle d'urgence demandée à l'AEFE ?

**Réponse :**

La situation de la Mission laïque française est suivie de très près par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. La Mlf est un acteur historique et essentiel au rayonnement de l'enseignement français à l'étranger. Un audit a eu lieu, en interne, par les services financiers de la Mlf et a donné lieu à de premières recommandations financières et budgétaires, présentées lors du conseil d'administration de janvier dernier.

La Mlf est liée à l'Agence pour l'Enseignement Français à l'AEFE, par un accord-cadre depuis 2021. A ce titre, elle lui doit chaque année une contribution sur la base des droits d'écologie de ses établissements. La Mlf fait face à des échéances de trésorerie en 2024, qui pourraient mettre l'association en grande difficulté.

Il a donc été décidé de rééchelonner le versement de la contribution de la Mlf à l'AEFE pour l'année 2024, afin de laisser le temps à l'association de surmonter ses difficultés financières.

Ce report est assorti du partage par la Mlf de son plan de redressement à moyen terme, qui permettra de programmer le règlement différé de cette créance. Les grands axes de ce plan de redressement seront présentés lors du prochain conseil d'administration de la Mlf le 27 juin prochain. L'AEFE et la Mlf vont par ailleurs amender certaines dispositions de leur accord-cadre, pour les adapter aux évolutions constatées dans le réseau Mlf.

**Emetteur de la question : FAPEE**

**Sujet n° 1.11 :**

« Des débats sont en cours dans la communauté scolaire concernant le volume horaire de l'enseignement obligatoire de la langue locale, notamment pour les élèves qui n'effectuent pas l'intégralité de leur scolarité dans le même pays ou qui ne souhaitent pas y poursuivre leurs études supérieures. Les élèves choisissent des parcours multilingues, mais dans de nombreux pays les contraintes horaires liées à la langue locale desservent le parcours des élèves. Qu'est-il envisagé, y compris en termes de négociations bilatérales, pour permettre une réelle personnalisation des parcours, et que les élèves puissent choisir eux-mêmes quelles langues privilégier ? »

**Réponse :**

L'enseignement français à l'étranger doit se soumettre aux contextes locaux. En France, toute école étrangère, même « hors contrat » installée sur notre sol doit permettre aux enfants qui y sont scolarisés, même les élèves étrangers, d'apprendre le français à un niveau suffisant au terme de leur scolarité

obligatoire, dans le cadre du socle commun de connaissances. Beaucoup de pays étrangers ont des dispositions similaires auxquelles nous ne voulons ni ne devons-nous soustraire. Là où ce n'est pas obligatoire, la langue locale est toujours proposée, car l'AEFE dispose d'une dérogation aux horaires nationaux dans le premier cycle pour ajouter deux heures d'apprentissage de la langue locale. Deux heures c'est peu, mais cela suffit le plus souvent, et cela n'impose aucune exigence de niveau à atteindre, qui serait nettement plus contraignant.

Il n'a pas été constaté que ces contraintes horaires desservent le niveau des élèves par ailleurs.

### **Emetteur de la question : FCPE**

#### **Sujet n° 2.1** : Question diverse relative à la vie des établissements du réseau

##### Parcoursup

- 1- Pouvez-vous nous présenter un point sur Parcoursup 2024, le nombre d'inscrits comparé à 2023 ?
- 2- Pouvez-vous nous dresser un premier bilan sur la phase d'admission ? Le nombre d'élèves sans affectation ? Et quel constat sur l'utilisation du numéro vert ?
- 3- Indépendamment de la section BFI/non BFI, quels sont les démarches effectuées par l'AEFE auprès des établissements du supérieur pour défendre l'excellence de nos formations et s'assurer que les établissements du supérieur pondèrent les lycées de l'AEFE de façon favorable ?
- 4- Dans le cas des sections BFI, une action est-elle envisagée auprès de l'équipe de réalisation des outils d'aide à la décision (AD) de Parcoursup afin de valoriser les sections BFI hors de la partie langues uniquement ?

### **Réponse :**

1/ La situation particulière des lycéens scolarisés dans les établissements d'enseignement français à l'étranger est prise en compte par Parcoursup à plusieurs titres. En premier lieu, la loi du 8 mars 2018 prévoit pour les filières non sélectives que « *les candidats préparant ou ayant obtenu le baccalauréat français dans un centre d'examen à l'étranger* » sont assimilés à « *des candidats résidant dans l'académie où se situe la formation à laquelle ils présentent leur candidature* ». Ensuite, malgré l'absence d'une concordance entre l'aide à la scolarité et les bourses de l'enseignement secondaire en France, le statut de boursier AEFE 100 % est reconnu depuis trois ans sur Parcoursup, permettant cette année à plus de 400 élèves d'être identifiés comme tels et de remonter dans les classements au titre de ce statut.

Enfin, grâce au dispositif mis en place par le BPEO de la DEOF, plus de 11 000 élèves du réseau ont pu bénéficier cette année d'une remontée automatique de leurs bulletins dans Parcoursup, permettant ainsi une certification de leur dossier dans la procédure et ce malgré l'absence d'interopérabilité entre les systèmes d'information du MENJ et de l'AEFE.

Ceci contribue à sécuriser les dossiers qui sont transmis aux formations d'enseignement supérieur pour lesquelles les élèves du réseau formulent des vœux, les mettant ainsi à égalité avec les autres candidats lycéens.

Cette année, 500 élèves de plus que l'an passé ont formulé au moins un vœu sur Parcoursup. Cette augmentation sera à mettre en perspective avec le nombre d'élèves inscrits au bac pour cette année 2024.

Année	Nb d'inscrits au bac (rythme nord 2024 et rythme sud 2023)	Nombre de candidats ayant fait au moins un vœu confirmé en PP (qu'ils aient ou non fait des vœux en apprentissage et/ou en PC)
2024	En attente des données stabilisées DEC	15 524
2023	20 921	15 015

2/ A l'ouverture de la phase d'admission, le 1<sup>er</sup> juin 2024, 77,7 % des élèves de l'EFE avaient reçu une proposition d'admission dans l'enseignement supérieur français, contre 74 % l'an passé. Ce taux est par ailleurs supérieur au taux constaté en France cette année.

### **Bilan intermédiaire Parcoursup au 14 juin 2024 :**

Nombre de candidats ayant fait au moins un vœu confirmé en PP (qu'ils aient ou non fait des vœux en apprentissage et/ou en PC)	Candidats PP ayant reçu au moins une proposition	Candidats ayant accepté définitivement une proposition	Candidats ayant accepté une proposition	Candidats actuellement en attente d'une proposition d'admission	Candidats n'ayant eu que des réponses négatives
15 524	14 281 (92 %)	6142	12 775	888	315

Nous ne disposons pas de données chiffrées sur l'utilisation du numéro vert. Toutefois le service gestionnaire nous précise que les familles (élèves et parents) mais aussi les PRIO (personnels ressources en information et orientation au sein des établissements) les contactent régulièrement. Les questions posées peuvent concerner Parcoursup, mais aussi des sujets d'ordre administratif pour préparer l'arrivée en France notamment. Les appelants peuvent être redirigés vers la messagerie contact du dossier Parcoursup, afin de bénéficier d'un accompagnement plus personnalisé de la part des conseillers du BPEO de la DEOF. Au 14 juin 2024, ce sont 4 000 messages candidats qui ont été traités par le bureau (candidats EFE et candidats individuels au baccalauréat).

Le BPEO a demandé à ce que des données spécifiques sur l'utilisation du service par les usagers du réseau puissent être prévues à compter de la prochaine campagne.

3/ L'AEFE, via le bureau Parcours des élèves et orientation, entretient des contacts réguliers avec de nombreux établissements de l'enseignement supérieur pour mettre en avant le profil des élèves de l'EFE et valoriser par la suite leurs candidatures dans ces formations. L'AEFE est par exemple partenaire du PIA (Programme d'Investissement d'Avenir) ORRACLE (ORIENTATION Régionale pour l'ACcompagnement du Continuum Lycéens-Etudiants) avec les universités d'Ile-de-France.

Dans ce cadre, des actions ont été mises en place depuis l'année scolaire 2022-2023 pour faciliter l'information sur les formations et la vie étudiante et améliorer l'accueil de nos bacheliers dans ces universités (webinaires à destination des élèves et des familles, journée d'accueil).

L'AEFE associe les établissements d'enseignement supérieur via l'organisation du salon virtuel des études supérieures en France à destination de tous les usagers des lycées français à l'étranger. Cet événement prévoit l'animation d'une cinquantaine de conférences et de stands virtuels par les équipes des formations de l'enseignement supérieur français.

En outre, l'Agence invite les représentants des formations les plus attractives à participer à l'évaluation des dossiers de candidature à la bourse France Excellence-Major. Ce sont ainsi 10 représentants de l'enseignement supérieur français qui participent chaque année à la sélection des lauréats. Cette action permet de valoriser la qualité des dossiers des élèves du réseau bien au-delà du programme France Excellence-Major.

Enfin, le bureau Parcours des élèves et orientation assure un relais d'informations permanent des communications et actualités des formations du supérieur français auprès des chefs d'établissement et des PRIO à travers un espace collaboratif ouvert sur l'Intranet de l'AEFE

4/ Concernant la reconnaissance du BFI dans les processus d'admission Parcoursup, il convient de rappeler que les élèves scolarisés en BFI sont clairement identifiés dans les dossiers de candidature, via un item permettant aux établissements du supérieur de distinguer ces candidats. Par la suite, la décision de valorisation des sections et matières relève en revanche de la compétence exclusive des commissions d'examen des vœux de chaque établissement du supérieur. Une modulation manuelle est possible sur Parcoursup si tel est le choix de la formation d'accueil.

### **Emetteur de la question : FCPE**

#### **Sujet n° 2.2 :**

Réforme et rentrée 2024 :

Quelles sont les recommandations de l'AEFE pour appliquer les réformes annoncées par le ministère de l'Éducation nationale concernant le choc des savoirs ? Quelles spécificités pour le réseau et quelle communication prévue pour les familles ?

#### **Réponse :**

Le train de réformes annoncées par le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse en décembre 2023 sous le titre du « choc des savoirs » comporte plusieurs mesures qui diffèrent dans leurs modalités et dans leur temporalité.

La plus immédiate concerne la mise en place des groupes de besoins en français et en mathématiques, en classes de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> à compter de la rentrée scolaire 2024.

Lors de la précédente interrogation sur le sujet (question n° 1.25 du CA du 11 mars 2024), il avait été répondu que l'AEFE restait en attente des dispositions réglementaires relatives à la mise en œuvre des groupes de besoins pour tirer les conséquences applicables au réseau.

Les textes étant parus depuis cette date (arrêté du 15 mars 2024 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège ; note de service MENJ - DGESCO - A1-2 du 15 mars 2024 relative à l'organisation des enseignements de français et de mathématiques en groupes afin d'élever le niveau de tous les élèves), l'AEFE a mené des échanges avec les services ministériels (DGESCO et DREIC) qui ont conduit à la diffusion dans le réseau d'une note d'information du 12 avril 2024 (n° 0245).

Celle-ci encourage les établissements à s'emparer de tous les outils à disposition et de la souplesse conférée au dispositif en s'appuyant sur les instances comme le conseil pédagogique, le conseil de

cycle 3 ou le conseil école-collège pour réfléchir à l'organisation à mettre en place. L'adaptation au contexte local doit en effet être considérée comme une priorité pour le bon déploiement du dispositif, dans un principe de réalité et sans sacrifier les ambitions de la réforme.

Cette communication a été complétée durant le mois de mai par des webinaires, animés par les inspectrices de Lettres et de Mathématiques de la DEOF, en lien avec les inspecteurs et inspectrices référent.e.s de zone et les chefs de secteurs, auprès des chefs d'établissement de chacune des 16 zones, afin de répondre aux questions du terrain et d'apporter les éclairages les plus actualisés sur la mise en place du dispositif.

Enfin, l'Agence a formé les formateurs de lettres et de mathématiques pour leur permettre d'accompagner les équipes à compter de la rentrée prochaine dans le démarrage du dispositif.

La question de la communication aux familles sur le dispositif a naturellement été abordée lors des webinaires avec les chefs d'établissement. Ces derniers ont été encouragés à expliciter l'esprit de cette réforme (i.e. une pédagogie et une évaluation plus individualisée, mieux adaptées aux profils des élèves) en s'inspirant des éléments de communication officielle à destination des familles publiés ou à venir sur la page Eduscol du ministère de l'Education nationale

(<https://eduscol.education.fr/4014/les-groupes-en-francais-et-en-mathematiques-en-6e-et-en-5e>).

De manière moins immédiate, mais tout aussi prégnante (comme indiqué dans la réponse à la QD 1.25 évoquée supra), la réforme annoncée du diplôme national du brevet, devenant obligatoire à compter de la rentrée scolaire 2025 pour une poursuite de scolarité au lycée, a suscité de nombreux échanges entre l'AEFE et le MENJ. Deux notes ont été adressées au ministère pour insister sur les particularités de l'enseignement français à l'étranger susceptibles d'être éprouvées ou contrariées par cette réforme.

Deux réunions ont été organisées entre les services de la DEOF et ceux de la DGESCO, en plus d'une réunion au niveau des cabinets ministériels du MEAE et du MENJ. La période expérimentale qui démarre en France à la rentrée 2024 ne permet pas de se projeter sur le format définitif de cette mesure, toujours en réflexion côté ministériel. Les parties prenantes des discussions ont convenu de rester en contact étroit et de se tenir informées de l'évolution des réflexions dès l'automne prochain.

Dans l'attente, il n'est pas possible de communiquer plus précisément à destination des établissements ou des familles.

### **Emetteur de la question : FCPE**

#### **Sujet n° 2.3 :**

Programme Phare :

- 1- Pouvez-vous nous présenter un bilan sur la mise en place du programme Phare ? Quelles perspectives pour la rentrée prochaine ?
- 2- Point et bilan sur les situations de harcèlement scolaire ? Quelles sont les préconisations retenues pour la rentrée prochaine ?

#### **Réponse :**

Le plan Climat scolaire de l'AEFE arrêté à la rentrée dernière s'inscrit dans le cadre d'une préoccupation partagée pour le bien-être des élèves et des personnels, et de la volonté de préserver ou mettre en place les conditions d'un climat scolaire propice aux apprentissages, conformément aux conclusions de

Consultation sur l'enseignement français à l'étranger menée par le MEAE au printemps 2023 et aux exigences de l'homologation.

Il prévoit le déploiement de Phare, le programme de lutte contre le harcèlement scolaire, dans le réseau de l'EFE dans ses trois dimensions : la mesure du climat scolaire, un plan de prévention des violences et du harcèlement scolaires et la prise en charge des situations.

L'AEFE travaille étroitement sur ce sujet avec la mission chargée de la prévention des violences en milieu scolaire (MPVMS) rattachée à la DGSCO du MENJ.

### **La mesure du climat scolaire**

S'agissant de la mesure du climat scolaire, les établissements du réseau ont depuis cette année la possibilité de déployer les enquêtes locales de climat scolaire (ELCS) proposées par le MEN. Une phase expérimentale lancée durant l'année 2023-2024 a permis d'engager six établissements : le lycée Chateaubriand de Rome, le lycée Descartes et les écoles Chénier et Ronsard de Rabat, le lycée franco-argentin Jean-Mermoz de Buenos Aires et le lycée français international Charles-de-Gaulle de

Pékin. Plusieurs établissements se sont d'ores et déjà positionnés pour l'automne 2024, notamment, le lycée français international de Porto, le lycée français de Prague, le lycée Pasteur de Bogota, l'école franco-sénégalaise de Dakar, le lycée Pasteur de São Paulo. La liste n'est pas close.

Nous devrions ainsi approcher la quinzaine d'établissements ayant réalisé des ELCS dans l'année 2024 et nous ciblons une trentaine d'établissements par an dans les trois années qui viennent. Cet objectif reste prudent dans la mesure où ELCS sont proposées sur la base du volontariat et nécessitent un accompagnement significatif des établissements concernés par l'Agence. L'expérience permettra de déterminer si nous pouvons intensifier le rythme. A noter que sont envisagées des passations des ELCS dans des zones entières, la zone Maghreb Est par exemple ou le Maroc. Mais ce n'est pas encore acté.

### **Le plan de prévention des violences et du harcèlement scolaires**

Un tel plan est une obligation fixée par le code de l'éducation aux écoles et aux établissements scolaires. Dans le réseau de l'EFE, en réponse à une enquête auprès des chefs d'établissement menée à l'automne 2023, les établissements répondant indiquent à 32 % avoir formalisé un tel plan et à 53 % avoir mis en place des actions.

La prévention des violences et du harcèlement ne se limite pas à des actions qui ciblent au plus près ces situations. Dans les établissements qui se préoccupent du bien-être des élèves et des personnels, où le climat scolaire est subséquemment favorable, les incidents sont plus rares. C'est l'esprit du plan Climat scolaire de l'agence. A travers les formations de zone et l'accompagnement des établissements, le plan vise à la mise en place d'une telle politique en faveur du climat scolaire et du bien-être dont le plan de violences et du harcèlement scolaires n'est qu'un aspect.

### **La prise en charge des situations de harcèlement**

Jusqu'à une période récente, le MENJ a mis en avant la méthode de préoccupation partagée (MPP) dite « méthode Pikas » pour la gestion des situations de harcèlement. La position a évolué pour laisser la place à d'autres approches. C'est d'emblée le parti pris de l'AEFE, compte tenu de la diversité culturelle qui caractérise le réseau. Si nous accompagnons les établissements dans la mise en place de la MPP, nous laissons le choix à l'établissement d'adopter la méthode qui lui convient en lien avec le contexte culturel et réglementaire local.

L'enquête évoquée plus haut indique que près d'une cinquantaine d'établissements ont mis en place une méthode de prise en charge, le plus souvent la MPP, mais également d'autres outils « Référents et sentinelles » ou la méthode Kiva.

Deux zones sont particulièrement avancées dans le déploiement de pHARe : la ZECO et la ZME. A la fin de l'année scolaire prochaine, la quasi-totalité des établissements aura été formée et accompagnée avec l'appui de l'académie de Strasbourg en ZECO, avec les moyens de l'agence en ZME. Ces actions ciblent les équipes de direction, les équipes de pilotage de pHARe dans l'établissement et l'équipe dite « ressources » pour la prise en charge des situations MMP.

Dans les autres zones, des actions de formation ont été mises en place dès l'an passé pour certaines zones ou cette année, et à l'automne prochain pour les dernières. Ces actions de formation ne ciblent pas des équipes d'établissement mais des personnes sur la base d'inscriptions individuelles. L'objectif est de déployer des formations d'équipes de pilotage et d'équipes ressources MPP dans l'ensemble des zones.

### **Un engagement réel des établissements**

La préoccupation pour le climat scolaire, le bien-être des élèves, la prévention et la lutte contre le harcèlement est largement partagée par tous les acteurs de l'EFE. Les établissements n'ont pas attendu le plan Climat scolaire de l'Agence pour s'en saisir. Cependant, son lancement a permis une plus grande adhésion et une véritable attente à laquelle l'Agence s'efforce de répondre.

### **Les moyens mobilisés par l'AEFE dans les zones**

L'AEFE a constitué un réseau de 35 formateurs Climat scolaire couvrant les différentes zones. Ils sont chargés principalement de mettre en œuvre les formations de zone et l'accompagnement des établissements (direction, équipes de pilotage pHARe, et équipes ressources MPP), mais également de former l'ensemble des formateurs de la zone pour faciliter le déploiement de pHARe au sein de l'ensemble des établissements de leur zone.

A terme, ils pourront également accompagner les établissements dans l'exploitation des résultats des ELCS.

Ces formateurs ont été formés à l'occasion d'un séminaire de formation qui s'est tenu les 11 et 12 avril derniers. Ce séminaire devrait se tenir à un rythme annuel.

Il est envisagé de renforcer ces équipes climat scolaire de zone par la désignation dans chaque zone d'un correspondant Climat scolaire parmi les personnels d'encadrement à compter de la rentrée 2024.

Il sera un interlocuteur privilégié des équipes de direction des établissements de la zone. Ces correspondants ont vocation à participer au séminaire climat scolaire annuel proposé par l'Agence.

### **Le prix « Non au harcèlement »**

Chaque année, le prix « Non au harcèlement » (NAH) est organisé par le MENJ. Il s'adresse aux élèves des écoles, des collèges et des lycées en France comme à l'étranger. Il se déroule en deux étapes : (1) un jury académique recueille les projets des écoles et des établissements et délivre des prix académiques, (2) les lauréats sont soumis au jury national qui à son tour délivre des prix nationaux. Depuis deux ans, l'AEFE joue le rôle d'une académie dédiée aux candidatures en provenance du réseau. En 2023, 43 écoles ou établissements ont pris part au concours. En 2024, ils étaient 67.

### **La mise en place d'un réseau d'alerte**

Il n'existe pas pour l'heure de réseau d'alerte à l'instar des numéros d'appel 3020 et 3018 accessibles en France. En effet, ces numéros verts ne fonctionnent pas à l'étranger. De même, il existe une application 3018 sur smartphone, mais elle n'est pas fonctionnelle à l'étranger.

Comme annoncé précédemment (cf. réponse à la QD 1.23 lors du CA du 11 mars 2024), nous avons commencé à explorer cette piste. Des contacts ont été noués avec l'association qui porte le 3018 pour étudier avec elle les possibilités d'extension de ce service à l'étranger.

### **Vers une équipe Climat scolaire à l'AEFE**

Le plan Climat scolaire de l'Agence est porté par l'IA-IPR Etablissements et vie scolaire (EVS), référent Climat scolaire au sein de la DEOF. Il travaille en étroite collaboration avec le Conseiller technique Etablissements et vie scolaire (CT EVS), recruté au printemps et rattaché à la direction générale. Celui-ci est chargé d'accompagner les équipes de direction dans les gestions des situations qui peuvent potentiellement déboucher sur une crise. A ce titre, il est le premier destinataire des situations de harcèlement communiquées à l'Agence. Mais son champ d'intervention est plus large : les situations de harcèlement restent assez rares parmi l'ensemble des situations qu'il a à gérer.

L'Agence a décidé de recruter pour la rentrée 2024 un second IA-IPR EVS qui aura des missions spécifiques relatives à l'homologation et à la formation des personnels. Mais il pourra au besoin venir en appui de l'IA-IPR EVS référent Climat scolaire et du CT EVS.

### **Emetteur de la question : FCPE**

**Sujet n° 2.5** : Premières assises de la langue arabe 11-12 mai 2023 : Quand seront présentées les recommandations de ces assises ?

### **Réponse :**

Conformément aux éléments de réponse partagés lors du précédent Conseil d'Administration de l'AEFE (QD n°1.10 du 11 mars 2024), le travail d'analyse et de rédaction de la feuille de route de l'enseignement de la langue arabe, issue des réflexions des Assises de l'Enseignement de la Langue Arabe de mai 2023, mobilise les formateurs, le CEA et l'inspectrice de langue arabe détachée à l'AEFE.

Partant des résultats de l'enquête sur l'enseignement de la langue arabe, ce document, non encore finalisé, décline et opérationnalise les différents axes qui avaient été tracés lors des travaux de Rabat.

Ceux-ci se déclinent comme suit :

S'agissant de l'axe sur le renforcement de l'attractivité :

- Promotion du plurilinguisme : ouverture de sections internationales au premier degré, continuité des parcours linguistiques, accompagnement des directeurs d'écoles et encouragement des échanges inter-établissements ;
- Promotion de l'enseignement des disciplines non linguistiques (DNL) : encouragement de la collaboration entre enseignants, production de progressions pour les parcours, croisement des compétences disciplinaires et linguistiques, et formations spécifiques pour les DNL ;
- Valorisation des dialectes : acceptation des dialectes à l'oral à la maternelle et en CP, encouragement de la culture dialectale des enseignants et formations spécifiques sur les dialectes.

Au titre de la dynamisation des pratiques

- Renforcement par les arts : création d'une dynamique autour des arts du monde arabo-musulman, développement de l'expression artistique, accompagnement par des ressources pédagogiques et des formations dédiées ;
- Développement des compétences de traduction : mise en place d'un dispositif de traduction, collaboration entre classes pour des projets de traduction, et collaboration avec des partenaires pour traduire des œuvres littéraires ;
- Consolidation de la pratique de l'oral : généralisation de l'utilisation de documents authentiques, création de documents par le CEA, et intégration des dialectes dans l'enseignement ;
- Formation du personnel : valorisation du parcours de formation en ligne, harmonisation des plans de formation, création d'un parcours pour les professeurs de DNL et organisation de formations inter-zones ;
- Développement d'un vivier d'enseignants : anticipation des besoins de recrutement, harmonisation des modalités de recrutement et valorisation de l'enseignement de la langue arabe.

Enfin, la valorisation de la langue arabe et de son enseignement passera par :

- l'enrichissement de l'offre éditoriale : publication de divers supports pédagogiques pour harmoniser l'enseignement, édition de manuels pour tous les niveaux et développement de ressources pour accompagner l'enseignement de la langue arabe ;
- la valorisation des événements culturels, de l'offre d'enseignement de la langue arabe, des projets inter-établissements, et l'édition d'un annuaire de l'enseignement de la langue arabe dans le réseau ;

Nécessitant une communication active, l'organisation de moments fédérateurs mobilisant les alumni et les différents acteurs institutionnels.

### **Emetteur de la question : FCPE**

#### **Sujet n° 2.6** : Bourses France Excellence Major 2024 :

Pouvez-vous nous présenter un point sur le dispositif Bourses France Excellence Major avec si possible une répartition par zone géographique ? Quelle place aux bacheliers des établissements EGD ?

### **Réponse :**

La campagne de sélection 2024 des boursiers Excellence Major s'inscrit dans le cadre de la labélisation du programme par le MEAE pour les dispositifs de bourses BGF, évoluant vers la dénomination Bourse « France Excellence-Major ». Cette labélisation s'accompagnait d'une revalorisation des allocations des taux 1 et 2 à hauteur de 26 % ainsi que de la simplification des prestations proposées par le programme.

Pour la troisième année consécutive, la commission de sélection des bourses France Excellence-Major s'est tenue dans un établissement du réseau. Cette année, elle s'est réunie au lycée français Jean Monnet à Bruxelles, en amont du Forum mondial des alumni des lycées français du monde.

Voici le bilan chiffré de la campagne de sélection 2024 :

- 704 candidatures présentées à l'AEFE (dont 60 % de candidates), dont 154 candidatures proposées par des EGD.

Ces candidatures étaient issues de :

- 94 pays ;
- 221 établissements homologués (dont 34 EGD).

A l'issue de la commission de sélection, 180 lauréats ont été présélectionnés, dont 44 issus d'un EGD. La confirmation de la bourse, sous réserve d'acceptation de l'élève, est conditionnée à l'obtention de la mention « très bien » au baccalauréat. En cas de renoncement d'un lauréat, il est fait appel à un candidat non sélectionné par la commission issue de la même zone.

La répartition des lauréats par zone géographique est la suivante :

<b>ZONE</b>	<b>Nombre de lauréats</b>
AFRIQUE AUSTRALE et ORIENTALE	8
AFRIQUE CENTRALE	11
AFRIQUE OCCIDENTALE	8
AMERIQUE DU NORD	5
AMERIQUE LATINE RYTHME NORD	19
AMERIQUE LATINE RYTHME SUD	15
ASIE PACIFIQUE	5
EUROPE CENTRALE et ORIENTALE	12
EUROPE DU NORD-OUEST et SCANDINAVIE	3
EUROPE DU SUD EST	7
EUROPE IBERIQUE	13
MAGHREB EST	14
MAROC	16
MOYEN-ORIENT	18
OCEAN INDIEN	8
PROCHE ORIENT	18
<b>Total général</b>	<b>180</b>

### **Emetteur de la question : FCPE**

**Question 2.7** : Lycée Franco- Hellénique Eugène Delacroix d'Athènes.

Devant le mécontentement des familles, comment les services de l'AEFE peuvent intervenir pour une médiation pour aboutir à une conciliation entre les parents et la compagnie de transport Panolympia pour résoudre la problématique du transport qui entache le climat scolaire de l'établissement ?

### **Réponse :**

Le service des transports du lycée franco-hellénique Eugène Delacroix d'Athènes reste un sujet d'attention permanent pour la direction de l'établissement.

Afin d'apporter des réponses concrètes, l'établissement a mis en place une commission transports, permettant d'évoquer tous sujets liés à ce service qui comporte 24 lignes.

Ainsi, chaque demande des parents est traitée au plus près des solutions que l'établissement peut proposer.

## **Emetteur de la question : FCPE**

**Sujet n°2.8** : Homologation : 1- Pouvez-vous nous présenter un point sur les demandes d'homologation 2024 ? Quelles sont les projections en perspectives d'ici 2030 ? Quel impact sur le développement du réseau ?

### **Réponse :**

Comme annoncé dans la précédente réponse (cf. QD n° 1.20 lors du CA du 11 mars 2024) et conformément au calendrier publié dans la note de service ministérielle du 21/07/2023 concernant la campagne d'homologation et de suivi d'homologation 2023-2024, la commission interministérielle d'homologation (CIH) s'est tenue le vendredi 31 mai 2024.

Celle-ci a été précédée de huit commissions géographiques qui se sont déroulées du mardi 7 au vendredi 17 mai et qui ont permis d'émettre une proposition d'avis consolidé MENJ (IGESR et DREIC) / MEAE (DGM-AEFE) pour l'essentiel des 173 dossiers inscrits à la campagne 2023-2024.

La répartition des dossiers était la suivante :

- 32 premières demandes d'homologation
- 57 demandes d'extension
- 35 renouvellements
- 49 suivis (dont 8 établissements placés en année probatoire).

Seuls 5 dossiers n'ont pu être instruits par la CIH dans la mesure où les conditions géopolitiques n'ont pas permis de réaliser l'audit dans le cadre de la campagne (Mali / Bamako, Russie / Saint-Pétersbourg et Sud Liban).

En conséquence, les dossiers de suivi/renouvellement concernés sont automatiquement reportés à la prochaine campagne et une demande d'extension (Mali) devra faire l'objet du dépôt d'une nouvelle demande lors de la prochaine campagne.

Pour conduire cette campagne 2023-2024, 185 missions ont été réalisées par les Inspecteurs et Inspectrices détachées auprès de l'AEFE (113 missions pour le 1<sup>er</sup> degré et 72 missions pour le 2<sup>nd</sup> degré) auxquelles s'ajoutent 25 missions confiées à l'IGESR.

A l'issue de cette campagne, on peut relever que tous les établissements ont à présent fait l'objet d'un renouvellement de leur homologation (à l'exception des établissements cités plus haut).

L'arrêté interministériel du 6 juin 2024 fixant la liste des écoles et des établissements d'enseignement français à l'étranger homologués a été publié au Journal Officiel de la République française le 15 juin 2024 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049722049>).

Au regard de ce dernier, le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger homologués comptabilisera au 01/09/2024 :

- 602 établissements homologués ;
- 402 000 élèves ;
- 138 pays.

On peut estimer que le nombre d'élèves dans des établissements homologués augmentera d'environ 10 000 à la rentrée 2024 par le biais de ces nouvelles et extensions d'homologation.

La dynamique de développement du réseau se traduit par un nombre de dossiers en augmentation chaque année : une vingtaine de dossiers supplémentaires ont été instruits cette année, rejaillissant sur le nombre de missions à diligenter (plus particulièrement dans le 1<sup>er</sup> degré).

On constate notamment une progression nette pour les premières homologations : 32 premières demandes recevables à la candidature à l'homologation, soit +60 % par rapport à la campagne précédente. On peut souligner également la fermeture d'un certain nombre d'établissements, en raison de la complexité de certains contextes géopolitiques et diplomatiques dans divers pays-hôte (Niger, Azerbaïdjan, Ukraine, Syrie, Soudan...). Dans d'autres pays, la situation demeure fragile.

Enfin, entre 90 et 100 projets d'ouverture sont recensés actuellement par le SADR, à des niveaux d'avancement divers.

### **Emetteur de la question : FAPEE**

#### **Sujet n° 2.9 :**

Comment l'Agence justifie-t-elle la facturation systématique de la prime informatique aux établissements conventionnés ? Parmi ces établissements, un grand nombre a, dès le début de la crise sanitaire, équipé à ses frais l'ensemble de ses personnels, continuent à le faire et, pour beaucoup, devront continuer à financer équipements et software en raison de systèmes et normes locaux. Dans ces établissements conventionnés, l'équipement informatique est un avantage, et ne peut donc être un accessoire de rémunération.

#### **Réponse :**

Consécutivement à la pandémie et ses conséquences très concrètes sur les enseignements, le ministère de l'Éducation nationale a décidé d'attribuer aux personnels une prime d'équipement informatique afin de contribuer au financement d'un ordinateur.

En effet, le décret n° 2020-1524 du 5 décembre 2020 porte création de la prime d'équipement informatique allouée aux personnels enseignants relevant du ministère chargé de l'éducation et aux psychologues de l'éducation nationale. Il est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (*source* : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000042614334/>).

L'arrêté du 25 novembre 2021 a étendu les dispositions dudit décret aux personnels de l'AEFE. L'attribution de la prime prévue à l'article 1<sup>er</sup> du décret est subordonnée à l'exercice effectif de la mission y ouvrant droit. Cette prime est versée annuellement aux personnels en fonction au 1<sup>er</sup> janvier.

Le montant annuel de la prime définie à l'article 1<sup>er</sup> du décret est fixé par arrêté conjoint des ministres chargés de l'éducation nationale, de la fonction publique et du budget. L'arrêté du 25 novembre 2021 fixe, en son article 2, le montant annuel à 176 €.

La Direction des Ressources Humaines de l'agence a mis en application ce décret pour les agents titulaires du réseau à partir de l'année 2022, en versant à chaque personnel enseignant résident / détaché ayant droit la somme de 372 € en 2022 (rattrapage de l'année 2021 et versement de 2022 soit 176 € x 2). Elle procède depuis 2023 à un versement annuel de 176 € à chaque agent ayant droit.

En application de la convention associant les établissements à la mission l'AEFE (article 12) et des avenants (article 2), la contribution globale de l'organisme gestionnaire au fonctionnement de l'AEFE intègre cette nouvelle prime considérée comme un accessoire de rémunération.

La facturation transmise en mars 2024 a été faite de manière séparée de la facturation habituelle pour prendre en compte le rattrapage de 2021 à 2023.

Pour 2024 et les années suivantes, elle sera incluse à l'état liquidatif des accessoires de rémunération (regroupant actuellement ISOE, HSA, HSE, IMP) pour tous les établissements en gestion directe et conventionnés.

Un courrier reprenant l'ensemble de ces éléments a été adressé, le 7 mai dernier, par la directrice générale de l'agence aux responsables des organismes gestionnaires des établissements conventionnés.

**Emetteur de la question : FAPEE**

**Sujet n° 2.10 :**

Quelles solutions pour le Lycée français de La Havane, dont le comité de gestion attend depuis fin 2023 des garanties, de la part de l'Agence et de la représentation française à Cuba, sur le non-engagement de sa responsabilité ?

**Réponse :**

Au cours de cette année scolaire, le comité de gestion de l'Ecole Française de La Havane a saisi l'AEFE ainsi que le poste diplomatique concernant la garantie qui leur échoit pour couvrir leur responsabilité sur le plan juridique.

Comme aucune compagnie d'assurance locale ou internationale n'accepte d'assurer ce comité de gestion, la recherche d'autres solutions se poursuit.

Le dossier est en cours d'examen tant par les services juridiques du MEAE que par celui de l'AEFE afin de soutenir le comité de gestion et pour l'aider à trouver une solution pérenne à cette situation liée au pays d'accueil. En effet, Cuba ne reconnaît pas la structure juridique de l'établissement telle qu'elle existe aujourd'hui en tant qu'établissement privé employant du personnel local.

L'agence reste très attentive aux préoccupations légitimes du comité de gestion dans ce dossier, ses services sont en lien avec la cheffe d'établissement, le comité de gestion et le poste diplomatique pour accompagner au mieux l'établissement.

**Emetteur de la question : FCPE**

**Sujet n° 2.11 :**

Caisse solidarité :

La circulaire n° 0183 de l'AEFE du 18/03/2024 a réduit la composition de la commission d'examens des dossiers de 10 à 4 personnes.

Les parents d'élèves n'auront plus qu'un unique représentant au lieu de 3 aujourd'hui.

Pourquoi cette décision qui complique les cas où il existe plusieurs associations de parents d'élèves, et va réduire et influencer la crédibilité et la qualité des décisions sur les dossiers.

### **Réponse :**

La situation évoquée de plusieurs représentants de parents d'élève dans la commission d'examen des dossiers concerne le Maroc. Le choix a été fait d'avoir une commission resserrée pour être la plus efficiente possible. Un bilan pourra être mené à l'issue d'une année de mise en œuvre.

### **Emetteur de la question : FCPE**

**Sujet n° 2.12 :** Question diverse relative à la vie des établissements du réseau

Lycée français du Portugal calendrier scolaire :

On demande aux lycées français du Portugal de se caler sur les calendriers des lycées espagnols pour une question de semaines communes de formation des enseignants.

Or ce sont les lycées espagnols qui ne respectent pas les principes de l'enseignement français, qui est de 2 semaines de repos toutes les 6/7 semaines de cours.

Pourquoi le Portugal doit se caler sur le calendrier d'un pays qui ne respecte pas le rythme chronobiologique des enfants et qui n'est pas non plus appliqué par l'éducation nationale sur le territoire français ?

### **Réponse :**

Comme tous les ans, l'élaboration des calendriers de la zone Europe Ibérique s'est faite en concertation avec les postes diplomatiques en Espagne et au Portugal, en prenant en compte les contraintes spécifiques de chaque pays, notamment les fêtes locales, et le plan régional de formation.

Le calendrier de zone respecte le rythme des élèves avec l'alternance entre congés et cours (de 6 à 9 semaines), comme en France selon les zones. Certaines années, la période peut être plus longue. La seule raison pour laquelle il n'est pas possible de sanctuariser deux semaines de congés pour chaque période de vacances, tient au fait que, contrairement à la France où l'année scolaire se termine le 7 juillet, l'année scolaire s'achève le 30 juin en ZEI. Les calendriers doivent donc être pensés pour garantir aux élèves et aux familles le nombre d'heures de cours nécessaire pour terminer les programmes.

Cette année scolaire, l'élaboration du calendrier n'a posé aucune difficulté et a été approuvée lors des conseils d'établissement sans aucun retour particulier. La réunion dédiée, qui a rassemblé tous les chefs d'établissement du Portugal, a permis une co-construction tout à fait sereine.

### **Emetteur de la question : FCPE**

**Sujet n° 2.13 :**

Frais de scolarité :

1-Devant les augmentations incessantes des frais de scolarité dans l'ensemble du réseau, quelle stratégie préconisée par la tutelle pour la stabilité des frais d'écolage pour maintenir la mixité sociale dans les établissements EGD du réseau ?

2-Quelle est la projection de l'AEFE sur les aides allouées aux EGD sur les 3 prochaines années ?

### **Réponse :**

Dans le réseau des EGD, la stratégie tarifaire est a minima de tenir compte de l'inflation et des augmentations de coût constatés dans le monde, qui entraîne de facto une hausse des frais de scolarité. Celles-ci sont indispensables pour fournir un service de qualité attendue par les familles.

S'agissant de la seconde interrogation, la DAF ne dispose pas à ce jour de projection sur les aides allouées aux EGD sur les 3 prochaines années. En effet, le SPSI 3 étant en cours de validation, sa programmation initiale n'est pas encore arrêtée. Or, celle-ci conditionne les financements de l'Agence et ainsi la répartition des aides.

### **Emetteur de la question : SGEN- CFDT**

### **Sujet n°2.14 :**

Il semblerait qu'un changement de statut du Lycée Pierre Loti d'Istanbul soit envisagé et qu'il devienne un établissement à gestion directe. L'AEFE peut-elle apporter des précisions : motifs et calendrier ?

### **Réponse :**

Le lycée français Pierre Loti d'Istanbul est un établissement conventionné avec l'AEFE. Cet établissement évolue dans un contexte de non-reconnaissance en tant qu'école par le Ministère turc de l'Education.

Cette non-reconnaissance officielle par les autorités turques implique une forte responsabilité juridique et financière portée par la présidente et l'équipe de l'APE gestionnaire.

Depuis quelques années, afin de répondre aux exigences des autorités turques, l'établissement est engagé dans des mesures de régularisations fiscales et sociales.

C'est dans ce contexte, lors d'une Assemblée générale exceptionnelle (8 juin 2024), que l'APE a sollicité l'avis de l'ensemble des familles sur le passage de l'établissement en statut d'EGD.

L'AEFE, précédemment sollicitée sur ce sujet, est en relation constante avec l'établissement, le poste diplomatique ainsi qu'avec l'APE, l'AEFE ayant demandé au poste et à l'établissement d'établir une analyse montrant les avantages et les inconvénients liés à ce statut.

Il reste essentiel que l'établissement puisse aboutir à des solutions satisfaisantes quant aux régularisations en cours auprès des autorités turques avant toute discussion sur un éventuel changement de gouvernance.

### **Emetteur de la question : FCPE**

### **QD n° 3.1 : Recrutement de personnels titulaires pour la rentrée de septembre 2024 :**

1-Pouvez-vous nous dresser un bilan sur la situation du recrutement de la rentrée prochaine ? 2-Quels sont les établissements par zone géographique, qui rencontreront des difficultés de recrutement ? et quel mode d'accompagnement à ces établissements ?

### **Réponses :**

#### **1- Bilan du recrutement pour la rentrée 2024 (au 14 juin 2024)**

**182 postes de détachés sur des fonctions d'encadrement (D1) et de formation (D2) ont été pourvus et 7 postes sont non pourvus :**

- **63 personnels de direction** (41 cheffes ou chefs d'établissements et 22 adjointes ou adjoints à la cheffe ou au chef d'établissement)
- **5 Inspecteurs ou Inspectrices de l'Education nationale (IEN)**
- **29 personnels d'encadrement administratif et financier :**
  - 3 agents comptables secondaires en établissement en gestion directe (EGD),
  - 2 adjoints à l'agent comptable secondaire en établissement en EGD,
  - 3 directeurs administratifs et financiers / agents comptables secondaires en EGD
  - 2 secrétaires généraux en EGD
  - 19 directrices administratives ou directeurs administratifs et financiers en établissements conventionnés,
- **43 directeurs ou directrices d'école**
- **12 enseignantes formatrices ou enseignants formateurs en établissement**
  - **8 conseillers pédagogiques auprès de l'IEN (CPAIEN)**

**464 postes de détachés sur des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'administration (D3) ont été pourvus.**

Type de poste	Nombre d'arrêtés reçus
1 <sup>er</sup> degré	174
2 <sup>ème</sup> degré	277
CPE	13
<b>Total général</b>	<b>464</b>

L'AEFE a enregistré **55 refus de détachement** : 39 sur le 1<sup>er</sup> degré et 16 sur le 2<sup>nd</sup> degré.

Il reste 41 dossiers en attente de réponse à la demande de détachement et 6 recours en attente de réponse (suite à refus de détachement).

L'AEFE comptabilise au 13 juin 2024 **106 postes non pourvus à la rentrée 2024.**

**Au total ce sont donc 646 postes qui ont été pourvus et 113 postes qui restent non pourvus à la date du 14 juin 2024.**

## **2- Localisation des postes non pourvus :**

**7 postes de personnels détachés sur des fonctions d'encadrement et de formation sont non pourvus :**

- **Colombie** : un poste de DAF en cours de recrutement suite à appel à candidatures
- **Burkina Faso** : un poste d'EMFE suite à un refus d'agrément du poste diplomatique et un poste d'EF2D d'Anglais qui n'a pas pu être pourvu faute de candidat.
- **Sénégal** : un poste d'EMFE à Dakar suite à un refus de détachement
- **Mali** : un poste d'EF2D d'anglais à Bamako d'Anglais qui n'a pas pu être pourvu faute de candidat **Singapour** : un poste d'EF2D de chinois à Singapour d'Anglais qui n'a pas pu être pourvu faute de candidat répondant au profil de formateur.
- **Maroc** : un poste d'EF2D d'arabe à Rabat d'Anglais qui n'a pas pu être pourvu faute de candidat répondant au profil de formateur.

**106 postes de personnels détachés sur des fonctions d'enseignement, d'éducation et de formation non pourvus**

**Par secteur géographique :**

SECTEUR GEOGRAPHIQUE	Nombre de Postes non pourvus
AFRIQUE	57
AMERIQUES	7
ASIE	3
EUROPE	14
MAPI	12
MOPO-OI	13
<b>Total général</b>	<b>106</b>

**Par pays et par ordre décroissant :**

Pays	Nombre de Poste	Pays	Nombre de Poste
Burkina Faso	8	Norvège	1
Cameroun	8	Djibouti	1
Maroc	7	Portugal	1
Mali	7	Tchad	1
Nigéria	5	Singapour	1
Madagascar	5	Espagne	1
Egypte	4	Ouganda	1
Sénégal	4	Ukraine	1
Ethiopie	3	Ghana	1

Canada	3	Hongrie	1
Allemagne	3	République Dominicaine	1
Congo	3	Inde	1
Gabon	3	Algérie	1
République Centrafricaine	2	Italie	1
Rép. Démocratique du Congo	2	Serbie	1
Tunisie	2	Kenya	1
Guinée équatoriale	2	Tanzanie	1
Mexique	2	Liban	1
Royaume-Uni	2	Thaïlande	1
Comores	2	Afrique du Sud	1
Guinée	2	Turquie	1
Russie	2	Belgique	1
		Zimbabwe	1
		Brésil	1
		Maurice	1
<b>Total général</b>			<b>106</b>

**Emetteur de la question : Sgen – CFDT**

**QD n° 3.2** : Peut-on disposer d'un bilan du recrutement des personnels détachés par catégorie : D1, D2, D3 ?

**Réponse :**

**Postes de détachés sur des fonctions d'encadrement (D1) et de formation (D2)**

**182 postes ont été pourvus :**

- **63 personnels de direction** (41 cheffes ou chefs d'établissements et 22 adjointes ou adjoints à la cheffe ou au chef d'établissement)
- **5 Inspecteurs ou Inspectrices de l'Education nationale (IEN)**
- **29 personnels d'encadrement administratif et financier** :
  - 3 agents comptables secondaires en établissement en gestion directe (EGD),
  - 2 adjoints à l'agent comptable secondaire en établissement en EGD,
  - 3 directeurs administratifs et financiers / agents comptables secondaires en EGD
  - 2 secrétaires généraux en EGD
  - 19 directrices administratives ou directeurs administratifs et financiers en établissements conventionnés,
- **43 directeurs ou directrices d'école**

- 12 enseignantes formatrices ou enseignants formateurs en établissement
- 8 conseillers pédagogiques auprès de l'IEN (CPAIEN)
- 22 enseignants formateurs du second degré (EF2D)

**7 postes sont non pourvus :**

**Colombie** : un poste de DAF en cours de recrutement suite à appel à candidatures

**Burkina Faso** : un poste d'EMFE suite à un refus d'agrément du poste diplomatique et un poste d'EF2D d'Anglais qui n'a pas pu être pourvu faute de candidat.

**Sénégal** : un poste d'EMFE à Dakar suite à un refus de détachement

**Mali** : un poste d'EF2D d'anglais à Bamako d'Anglais qui n'a pas pu être pourvu faute de candidat  
**Singapour** : un poste d'EF2D de chinois à Singapour d'Anglais qui n'a pas pu être pourvu faute de candidat répondant au profil de formateur.

**Maroc** : un poste d'EF2D d'arabe à Rabat d'Anglais qui n'a pas pu être pourvu faute de candidat répondant au profil de formateur.

**Postes de détachés sur des fonctions d'enseignement, d'éducation et d'administration (D3)**

**464 arrêtés de détachement de détachement reçus.**

Type de poste	Nombre d'arrêtés reçus
1 <sup>er</sup> degré	174
2 <sup>ème</sup> degré	277
CPE	13
<b>Total général</b>	<b>464</b>

Le recrutement 2024 est caractérisé par une forte proportion de postes du 2<sup>nde</sup> degré (60 % du total des postes pourvus).

L'AEFE a enregistré **55 refus de détachement** : 39 sur le 1<sup>er</sup> degré et 16 sur le 2<sup>nd</sup> degré.

Il reste 41 dossiers en attente de réponse à la demande de détachement et 6 recours en attente de réponse (suite à refus de détachement).

L'AEFE comptabilise au 14 juin 2024 106 **postes non pourvus à la rentrée 2024.**

**Au total ce sont donc 646 postes qui ont été pourvus et 113 postes qui restent non pourvus à la date du 14 juin 2024.**

**Emetteur de la question : FAPEE**

**QD n° 3.3 :** Afin d'éviter de trop nombreuses situations conflictuelles, négatives pour les établissements comme pour les personnels concernés, pourquoi ne pas prendre l'avis consultatif du comité de gestion avant les arrêtés de renouvellement de détachement ?

**Réponse :**

Concernant les renouvellements des personnels détachés dans le réseau, une procédure très explicite existe. La DRH sollicite l'avis de tous les services ayant un regard sur la manière de servir du personnel : les supérieurs hiérarchiques directs, le chef d'établissement, les corps d'inspection, le poste diplomatique, le secteur géographique.

D'une manière générale, les secteurs géographiques, la DRH et même la direction générale sont régulièrement en lien avec les comités de gestion sur les situations concernant la manière de servir des personnels.

Pour information, lorsqu'une problématique est signalée par le personnel de direction, une analyse de la situation est menée conjointement avec les équipes d'inspection pour avoir un regard objectif sur les compétences du personnel et pour prendre les mesures adaptées au suivi de ce personnel ainsi que la décision sur son renouvellement ou non.

Pour toute autre difficulté rencontrée, la DRH ou les secteurs analysent objectivement la problématique et proposent soit une remédiation, soit un non-renouvellement.

**Emetteur de la question : FAPEE**

**Sujet n° 3.4 :**

Si seule l'augmentation du taux de la PFC fait l'objet d'une obligation de notification au 31 août aux termes de l'article 13, il est de bon sens et de bonne gouvernance de respecter les mêmes délais d'information pour la PRRD et toute contribution impactant le budget des établissements. Comment expliquer l'absence totale d'information préalable sur des augmentations souvent importantes cette année ?

**Réponse :**

Cette année a été marquée par un travail conjoint DDAR/DAF pour entamer un dialogue de gestion avec les établissements conventionnés pour les taux de PRRD de la période 2025/2027 et donner ainsi une perspective pluriannuelle. A ce stade, la DDAR et la DAF finalisent ces propositions avant que les secteurs concernés débutent ce dialogue de gestion avec les établissements conventionnés. Les quelques variations égales ou supérieures à +/-5 points feront l'objet, à l'issue du dialogue avec les établissements conventionnés, d'une approbation lors du conseil d'administration de novembre 2024.

Concernant les EGD, un travail identique a été mené. Les taux prévisionnels de PRRD 2025 ont été communiqués aux établissements dans le cadre de la préparation de leur budget initial 2025 (transmission des montants des flux non budgétaires pour l'année 2025).

**Emetteur de la question : FAPEE**

**Sujet n° 3.5 :** Question diverse relative aux personnels

Nous avons eu cette année, plus que les précédentes, beaucoup de remontées sur les concomitances de dates, entre les dates des examens du bac et celles de concours nationaux locaux ou des résultats

de Parcoursup, mais aussi sur des problèmes d'incompatibilité entre les dates de résultats du bac et la fermeture d'inscription dans les universités locales. Serait-il possible d'avoir une attention particulière à ces questions qui sont remontées systématiquement aux directions et aux postes mais ne donnent pas lieu à recherche de solution ?

**Réponse :**

Le calendrier des examens nationaux est fixé par le MENJ plusieurs mois à l'avance pour l'ensemble des centres à l'étranger relevant du groupe 1 (cf. note de service MENJ - DGESCO A-MPE du 3-102023). Pour les centres relevant du groupe 2, les calendriers sont déterminés par les recteurs des académies de rattachement, chargées de l'organisation des examens. Dans tous les cas, ces calendriers sont systématiquement élaborés après remontée de l'ensemble des informations utiles en provenance de la zone ou du pays (jours fériés, contraintes religieuses, calendriers connus des opérations de recrutement de l'enseignement supérieur local, etc.).

L'AEFE, qui n'a aucune compétence dans le domaine des examens, intervient indirectement à travers la mise en place et la professionnalisation de services coordonnateurs des examens à l'échelle des zones d'EFE. Ces derniers permettent de structurer la relation avec l'académie de rattachement, qui intègre notamment toutes les remontées et les signalements calendaires en temps utiles.

Les signalements les plus prégnants peuvent également émaner des postes diplomatiques et prendre la forme de notes diplomatiques, systématiquement relayées par l'AEFE. Lorsqu'ils sont émis suffisamment tôt, ils sont généralement pris en compte par le ministère de l'Education nationale. En revanche, les alertes tardives, telle celle reçue début avril relative à la concomitance entre les dates d'ESABAC et celles du concours d'entrée dans les facultés de médecine italiennes, ne peuvent pas être intégrées sans conduire au détricotage préjudiciable de la session française. Pour ces difficultés identifiées trop tardivement, le MENJ renvoie donc systématiquement à la session de remplacement de septembre, dont c'est aussi la vocation.

Il en va de même pour le calendrier Parcoursup qui est fixé nationalement par le MESR et qui s'impose de fait à l'ensemble des établissements du réseau. L'AEFE n'est pas compétente pour influencer sur ce calendrier.

**Emetteur de la question : FAPEE**

**Sujet n°4.1 :**

Concernant le projet de rénovation de l'école Berchet de Tanger projeté sur deux phases, et sachant que la 1<sup>ère</sup> phase est pratiquement lancée, les parents s'interrogent pour avoir des précisions :

- 1- Quelle est la durée estimée des travaux de la 1<sup>ère</sup> phase ?
- 2- Quel sera le coût global de cette 1<sup>ère</sup> phase ?
- 3- Quand est prévu le démarrage de la 2<sup>ème</sup> phase ?
- 4- Quelles sont les prévisions en termes de coûts de cette 2<sup>ème</sup> phase ? Et comment sera-t-elle financée ?
- 5- La 2<sup>ème</sup> phase se fera-t-elle en site occupé ou pas ?

**Réponse :**

La durée estimée des travaux de la rénovation et de consolidation structurelle de l'école Berchet a été fixée pour la consultation des entreprises à 13 mois, période de préparation comprise. Les entreprises peuvent proposer une durée plus courte. Le coût estimé des travaux est de 765 000 € HT.

Le démarrage de la phase 2 pourra s'effectuer après le vote du SPSI 3. Le coût de cette phase sera déterminé précisément après réalisation des études de faisabilité qui caractériseront sa consistance et le périmètre du projet envisagé.

**Emetteur de la question : FCPE**

**Sujet n°4.2** : Projet Immobilier Lycée International Français Victor Hugo Marrakech :

Les familles de Marrakech ont bien contribué financièrement aux premières phases de rénovation du projet immobilier gelé à sa dernière phase par manque de budget. Une belle dynamique a été lancée par la direction offrant à l'établissement et à la ville une forte attractivité et où nombreuses familles françaises et étrangères n'arrivent pas à trouver une place pour la scolarité de leurs enfants. Toute la communauté éducative est en attente d'un prêt de la tutelle pour renforcer les effectifs de l'établissement et lui assurer une bonne santé financière. Quelle proposition de l'AEFE pour soutenir et accompagner le développement de cet établissement EGD et ainsi le préserver de toute concurrence ?

**Réponse :**

L'AEFE est totalement mobilisée pour soutenir l'attractivité et le rayonnement de l'EGD de Marrakech. Concernant la poursuite de la rénovation et de la restructuration du lycée Victor Hugo, les études pour la phase 2 sont en cours. A la libération de l'école Nord le dossier de consultation des entreprises pourra être actualisé pour attribution des marchés de travaux. Le financement de cette opération nécessite un abondement inscrit au prochain SPSI 3.

**Emetteur de la question : FAPEE**

**Sujet n°4.3** :

Valence : nous rappelons à l'AEFE les engagements pris envers les parents d'élèves du Lycée français concernant les travaux immobiliers. Peut-on avoir un point à date ?

**Réponse :**

A la suite de la conférence de pilotage des ressources qui s'est tenue en novembre 2022, une feuille de route a été arrêtée concernant les interventions immobilières à venir, et notamment les priorités d'investissement sur les 5 prochaines années.

A ce jour l'agence poursuit donc la mise en œuvre des interventions identifiées prioritaires à savoir l'amélioration de la sécurité des entrées et du périmètre puis des travaux d'entretien et de mise aux normes de la maternelle.

Le calendrier est respecté, les travaux de sécurité seront effectués cet été pendant les congés scolaires.

Compte tenu de l'extrême fragilité financière de l'établissement, celui-ci bénéficie de transferts de fonds des services centraux pour le soutenir financièrement.

**Emetteur de la question : FAPEE**

**Sujet n°4.4** :

Peut-on avoir un point à date sur les travaux en cours et programmés dans les EGD ?

### **Réponse :**

Les EGD, sous responsabilité immobilière de l'agence, sont au nombre de 68. Ils totalisent 86 sites dans 25 pays différents.

L'ensemble du parc fait l'objet de travaux en cours qui relèvent d'actions de différents niveaux :

- d'exploitation
- d'entretien
- de maintenance courante
- de gros entretien
- de renouvellement
- d'investissement de plus ou moins grande importance.

Les travaux relevant des investissements sont listés dans le cadre d'une programmation votée au SPSI en cours de l'agence. Le prochain SPSI établira un bilan d'exécution des investissements sur l'ensemble des EGD.

### **Emetteur de la question : FAPEE**

#### **Sujet n°4.5 :**

On constate des retards considérables dans la programmation des travaux des EGD, sont-ils à attribuer au retard dans l'élaboration et la validation du SPSI 22-26 ?

### **Réponse :**

La programmation du deuxième SPSI (2016-2020) de l'agence est toujours en cours d'exécution. Il y a des retards d'exécution d'une partie des opérations pour plusieurs raisons en lien avec :

- la crise COVID qui a suspendu l'avancement des études et des opérations ;
- des difficultés d'obtention des autorisations administratives de construction ;
- une baisse générale des ressources financières des EGD permettant l'exécution des opérations ;
- le contexte économique mondial ayant entraîné un renchérissement des coûts de construction et d'études.

La programmation en cours fera l'objet d'une reprogrammation assortie des compléments nécessaires à leur exécution dans le prochain SPSI à venir.

### **Emetteur de la question : FAPEE**

#### **Sujet n° 4.6 :**

Quelles sont, à l'heure actuelle, les pistes de réflexion sur le financement des investissements immobiliers des EGD, ne faisant pas des familles l'unique variable d'ajustement par la hausse des frais de scolarité ?

## **Réponse :**

Plusieurs pistes ont été explorées à ce stade par l'Agence (emprunt bancaire, mutualisation de la trésorerie, contribution unique, fonds d'amorçage avec subvention pour charges d'investissement dédiée) mais aucune de ces propositions n'a abouti.

Toutefois, au vu des pistes évoquées, l'Agence peut confirmer que les familles ne seront pas l'unique variable d'ajustement par la hausse des frais de scolarité pour financer les investissements immobiliers des EGD. Une partie de la trésorerie des services centraux sera mobilisée pour aider les EGD à amorcer leurs opérations immobilières.

## **Emetteur de la question : FSU**

### **Sujet n°4.7 :**

Où en est le projet immobilier concernant le collège Saint-Exupéry de Rabat ? Avez-vous la date du déménagement ? Avez-vous l'assurance ou un accord de principe sur la faisabilité de ce projet immobilier ?

## **Réponse :**

L'opération de construction du nouveau collège Saint-Exupéry de Rabat respecte le calendrier prévu. Un premier jury de sélection a désigné le 22 février 2024, 4 candidats admis à concourir pour la désignation d'un maître d'œuvre de l'opération.

Le 27 juin se tiendra la séance de jury 2 permettant de désigner une équipe de maîtrise d'œuvre de l'opération.

Le déménagement de la communauté scolaire du site existant vers le site temporaire de Diour Jamaa est prévu à l'issue des congés scolaires de février 2025.

Une faisabilité de l'opération a été réalisée et l'attache des autorités administratives de l'urbanisme compétentes a été prise. La programmation de l'opération tient compte des dispositions réglementaires en vigueur sur le secteur du collège qui seront à respecter par le projet qui sera retenu à l'issue du jury.

Avant de clore la séance, Le PRESIDENT s'enquiert d'éventuelles interventions complémentaires.

M. Boris FAURE souhaite rendre hommage à M. Serge FAURE, qui participe ce jour à son dernier CA. Il est l'un des piliers du réseau, reflétant ce que celui-ci pouvait offrir de meilleur. En tant que chef d'établissement, chacun a pu apprécier son engagement de tous les instants.

M. EL ALAOUI remercie également M. Serge FAURE, qui a commencé et a terminé sa carrière au Maroc. Il est arrivé en 2019 à Marrakech dans un contexte difficile et a su déclencher une belle dynamique. Le projet immobilier a totalement changé l'image de l'établissement. Les effectifs ont augmenté de 18 % et beaucoup sont en attente pour la prochaine rentrée. La dynamique pédagogique est également à souligner, tout comme le recrutement d'un enseignant référent pour l'école inclusive. Ces changements ont conduit à des résultats remarquables des élèves, à tous niveaux. L'attractivité de Marrakech se trouve en pleine croissance.

L'établissement s'est ouvert sur l'international et a même changé de nom pour devenir le lycée *international* français Victor Hugo de Marrakech. M. Serge FAURE laisse donc un bel héritage à l'établissement. Au nom des élèves, des familles et des autorités locales, M. EL ALAOUI lui exprime toute sa reconnaissance et lui souhaite une belle retraite.

Mme SCHERER-EFFOSSE a le plaisir de remettre à M. Serge FAURE la médaille de l'AEFE.

M. Serge FAURE indique qu'il ne quitte pas l'AEFE sans une certaine émotion, après y avoir passé 27 ans et avoir dirigé 5 établissements. C'est le début d'un nouveau commencement. Il souligne la pression qui pèse sur les personnels de direction, qui font vivre le réseau au quotidien. Ils doivent être écoutés, ils ne sont pas de simples exécutants.

*Les administrateurs applaudissent M. Serge FAURE.*

Le PRESIDENT indique que le prochain conseil d'administration se tiendra le 28 novembre 2024.

*La séance est levée à 13 heures 20.*

Cyrille PIERRE

Président du conseil d'administration

Document signé le 28 novembre 2024